

PROJET DE RENOVATION DE L'IHPC DANS L'UEMOA

**NOMENCLATURE DE CONSOMMATION OUEST-AFRICAINE
ADAPTEE POUR L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA
CONSOMMATION (NCOA-IHPC)**

NOMENCLATURE DE CONSOMMATION OUEST-AFRICAINE ADAPTEE POUR L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (NCOA-IHPC)

Après avoir défini le champ de la consommation couvert par un indice des prix, il convient de classer toutes les dépenses couvertes suivant un certain nombre de critères. Le modèle de classement international des dépenses de consommation individuelle recommandé à ce titre est la Nomenclature de consommation individuelle (COICOP). C'est une classification fonctionnelle qui est utilisée également dans le SCN 1993 et qui porte sur les dépenses de consommation individuelle de trois secteurs institutionnels : les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les administrations publiques.

Cette nomenclature comporte 14 divisions ou fonctions :

- les divisions ou fonctions 01 à 12 se rapportent aux dépenses de consommation finale des ménages ;
- la division ou fonction 13 porte sur les dépenses de consommation finale des ISBLSM ;
- la division ou fonction 14 a trait aux dépenses de consommation individuelle des administrations publiques.

La classification fait apparaître trois niveaux de détail :

- division ou fonction ou niveau à 2 chiffres ;
- groupe ou niveau à 3 chiffres ;
- classe ou sous-groupe à 4 chiffres.

Les 12 fonctions qui se rapportent aux ménages comportent 47 groupes et 117 sous-groupes.

1. Présentation générale de la nomenclature de consommation de l'IHPC

Une adaptation de la nomenclature internationale (COICOP) à la zone UEMOA a été faite sous l'appellation Nomenclature de consommation ouest africaine (NCOA). L'adaptation a principalement concerné l'introduction d'un quatrième niveau, appelé postes de consommation.

Dérivée de cette nomenclature NCOA, une nomenclature appelée NCOA-IHPC a été adaptée pour l'IHPC (appelée NCOA-IHPC) et permet de définir l'ensemble des indices harmonisés des prix à la consommation des ménages (IHPC) qui doivent être calculés par les Instituts nationaux de statistique des Etats membres de l'UEMOA. Cette nomenclature tient compte des champs de consommation couverts par les indices et comprend :

- 12 fonctions de consommation ;
- 41 groupes ;
- 78 sous-groupes ;
- 126 postes de consommation.

Les groupes suivants, avec leur sous-groupes et postes n'ont pas été retenus :

- 042. Loyers fictifs ;
- 122. Prostitution.

De même, en raison de leur faible poids dans la consommation des ménages dans les pays de l'UEMOA et à cause des difficultés de suivi des prix des biens et services, les regroupements suivants de la COICOP ne figurent pas dans la nomenclature NCOA-IHPC :

- 07.3.5. Transport combiné de passagers ;
- 12.5.1. Assurance vie.

Modification

Les sous-groupes suivants ont été modifiés en :

- 03.1.4. **Confection**, nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement ;
- 05.3.2. Petits appareils électroménagers **et ménagers** ;
- 06.1.1. Produits pharmaceutiques **et pharmacopée** ;
- 08.3.0. Service de téléphonie, télégraphie **et connexion Internet**.

Fusion

Les groupes et sous-groupes suivants ont été fusionnés en raison de leur faible poids dans la dépense de consommation des ménages du champ de l'indice :

- 02.2. Tabac et 02.3. Stupéfiants
- 05.1.01 Meubles et articles d'ameublement, 05.1.02 Tapis et revêtements de sol divers et 05.1.03 Réparation de meubles, d'articles d'ameublement et de revêtements souples pour le sol
- 05.3.01 Gros appareils ménagers, électriques ou non, 05.3.02 Petits appareils électroménagers et 05.3.03 Réparation d'appareils ménagers
- 06.2.01 Services médicaux et 06.2.02 Services dentaires
- 07.3.01 Transport ferroviaire de passagers, 07.3.04 Transport maritime et fluvial de passagers et 07.3.06 Services de transport divers
- 09.1.02 Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques et 09.02 Autres biens durables à fonction récréative et culturelle
- 09.1.03 Matériel de traitement de l'information, 09.1.04 Supports d'enregistrement et 09.1.05 Réparation de matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information
- 09.3.01 Jeux, jouets et passe-temps et 09.3.02 Articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air
- 09.3.03 Produits pour jardins, plantes et fleurs 09.3.04 Animaux de compagnie et articles connexes et 09.3.05 Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie
- 09.4.01 Services récréatifs et sportifs et 09.4.02 Services culturels
- 09.5.03 Imprimés divers et 09.5.04 Papeterie et matériel de dessin
- 10.3. Enseignement post secondaire non supérieur et 10.5. Enseignement non défini par niveau.
- 11.1.01 Restaurants, cafés et établissements Similaires et 11.1.02 Cantines
- 12.1.02 Appareils électriques pour soins corporels et 12.1.03 Autres appareils, articles et produits pour soins corporels
- 12.3. Protection sociale et 12.4. Assurance

2. Niveau de publication des indices

Le niveau de publication des indices harmonisés des prix à la consommation est le niveau sous-groupe.

3. Table de correspondance

Une table de correspondance entre l'ancienne nomenclature et la nouvelle a été dressée (cf. fichier Excel annexé). Il n'est pas possible de faire correspondre tous les postes de l'ancienne nomenclature aux postes de la nouvelle. D'une manière générale, certains postes de l'ancienne nomenclature ont

été regroupés dans la nouvelle pour n'en faire qu'un. Par contre, certains postes ont été éclatés en plusieurs du fait du passage des 10 à 12 fonctions (constitution de la fonction communication et enseignement).

NOMENCLATURE DE CONSOMMATION OUEST-AFRICAINE ADAPTEE POUR L'IHPC

Code	Libellé
01	ALIMENTATION ET BOISSON NON ALCOOLISÉES
011	Produits alimentaires
0111	<i>Pains et céréales</i>
01111	Céréales non transformées
01112	Farines, semoules et gruaux
01113	Pâtes alimentaires
01114	Pains
01115	Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries
0112	<i>Viandes</i>
01121	Boeuf
01122	Mouton - chèvre
01123	Porc
01124	Volaille
01125	Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande
0113	<i>Poissons et fruits de mer</i>
01131	Poissons frais
01132	Autres produits frais de mer ou de fleuve
01133	Poissons et autres produits séchés ou fumés
01134	Autres conserves de poissons
0114	<i>Lait, fromage et œuf</i>
01141	Lait
01142	Produits laitiers
01143	Oeufs
0115	<i>Huiles et graisses</i>
01151	Beurre, margarine
01152	Huiles
01153	Autres matières grasses
0116	<i>Fruits</i>
01161	Agrumes
01162	Autres fruits frais
01163	Fruits secs et noix
0117	<i>Légumes</i>
01171	Légumes frais en fruits ou racine
01172	Légumes frais en feuilles
01173	Légumes secs et oléagineux
01174	Tubercules et plantain
01175	Autres produits à base de tubercules et de plantain
0118	<i>Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie</i>
01181	Sucre
01182	Confiture, miel, chocolat et confiserie
0119	<i>Produits alimentaires n.c.a</i>
01191	Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a
01192	Laits infantiles et farines lactées pour bébé
012	Boissons non alcoolisées
0121	Café, thé et cacao
01210	Café, thé, cacao et autres végétaux pour tisanes
0122	<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes</i>
01221	Boissons non alcoolisées artisanales
01222	Boissons non alcoolisées industrielles

02	BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANT
021	Boissons alcoolisées
0211	<i>Alcool de bouche</i>
02110	Alcool de bouche
0212	<i>Vin et boissons fermentées</i>
02120	Vin et boissons fermentées
0213	<i>Bière</i>
02130	Bière
022	Tabacs et stupéfiants
0220	<i>Tabacs et stupéfiants</i>
02200	Tabac et stupéfiants
03	ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES
031	Articles d'habillement
0311	<i>Tissus d'habillement</i>
03110	Tissus d'habillement
0312	<i>Vêtements</i>
03121	Vêtements de dessus hommes
03122	Sous-vêtements hommes
03123	Vêtements de dessus femmes
03124	Sous-vêtements femmes
03125	Vêtements enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans)
03126	Tenues scolaires
0313	<i>Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement</i>
03130	Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement
0314	<i>Confection, nettoyage, réparation et location d'habits</i>
03141	Confection et réparations vêtements hommes
03142	Confection et réparations vêtements femmes
03143	Confection et réparations vêtements enfants
03144	Nettoyage et blanchissage des vêtements
032	Chaussures
0321	<i>Chaussures diverses</i>
03211	Chaussures hommes
03212	Chaussures femmes
03213	Chaussures enfants
0322	<i>Cordonnerie et location d'articles chaussants</i>
03220	Réparation et location d'articles chaussants
04	LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES
041	Loyers effectifs
0410	<i>Loyers effectivement payés par les locataires</i>
04100	Loyers effectifs des locataires et sous-locataires
043	Entretien et réparation des logements
0431	<i>Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements</i>
04310	Produits pour l'entretien et réparation courante
0432	<i>Services concernant l'entretien et les réparations du logement</i>
04320	Services d'entretien et de réparations courantes
044	Alimentation en eau et services divers liés au logement
0441	Alimentation en eau
04410	Alimentation en eau
0442	<i>Services liés au logement</i>
04420	Services liés au logement
045	Electricité, gaz et autres combustibles
0451	<i>Electricité</i>
04510	Electricité
0452	<i>Gaz</i>

04520 Gaz

0453 Combustibles

04531 Combustibles liquides

04532 Autres combustibles

05 MEUBLES, ARTICLES DE MÉNAGES ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER

051 Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol

0510 Mobiliers et réparation

05101 Mobilier pour salle de séjour, salle à manger, bureau (domicile)

05102 Mobilier pour chambre à coucher et salle de bain

05103 Autres mobiliers de maison et articles d'ameublement nda et réparation

052 Articles de ménage en textiles

0520 Articles de ménage en textiles

05200 Articles de ménage en textiles

053 Appareils ménagers

0530 Appareil électroménager, ménager et réparation

05301 Gros appareil ménager, électrique ou non

05302 Petit appareil électroménager ou ménager et réparation

054 Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage

0540 Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage

05401 Vaisselle, verrerie

05402 Autres ustensiles de cuisine

05403 Autres ustensiles de ménage

055 Outillage et autre matériel pour la maison et le jardin

0550 Outillage, matériel et accessoires divers

05500 Outillage, matériel et accessoires divers

056 Biens et services liés à l'entretien courant du foyer

0561 Articles de ménage non durables

05610 Articles de ménage non durables

0562 Services domestiques et services ménagers

05621 Services domestiques

05622 Services pour l'habitation sauf services domestiques

06 SANTE

061 Produits, appareils et matériels médicaux

0611 Produits pharmaceutiques et pharmacopée

06111 Médicaments modernes

06112 Médicaments traditionnels

0612 Produits médicaux divers

06120 Produits médicaux divers

0613 Appareils et matériel thérapeutiques

06130 Appareils et matériel thérapeutiques

062 Services ambulatoires

0621 Services médicaux, paramédicaux et dentaires

06210 Services médicaux et dentaires

0623 Services paramédicaux

06231 Services de laboratoires et de radiologie

06232 Services des auxiliaires médicaux

063 Services hospitaliers

0630 Services hospitaliers

06300 Services hospitaliers

07 TRANSPORTS

071 Achat de véhicules

0711 Voitures automobiles

07110 Automobile

0712 Cycle et motocycle et véhicule à traction animale

07120	Cycle, motocycle et véhicule à traction animale
072	Dépenses d'utilisation des véhicules
0721	Pièces de rechange et accessoires
07210	Pièces de rechange et accessoires
0722	Carburants et lubrifiants
07220	Carburants et lubrifiants
0723	Entretien et réparations de véhicules particuliers
07230	Entretien et réparations de véhicules particuliers
0724	Services divers relatifs aux véhicules personnels
07240	Autres services relatifs aux véhicules personnels
073	Services de transport
0732	Transport routier de passagers
07320	Transport routier de passagers
0733	Transport aérien de passagers
07330	Transport aérien de passagers
0734	Autres types de transports et services de transport
07340	Autre type de transport de passagers et autre service de transport
08	COMMUNICATIONS
081	Services postaux
0810	Services postaux
08100	Services postaux
082	Matériel de téléphonie et de télécopie
0820	Matériel de téléphonie et de télécopie
08200	Matériel de téléphonie et de télécopie
083	Services de téléphonie et de télécopie
0830	Service de téléphonie, télégraphie et connexion Internet
08301	Service de communication téléphonique
08302	Frais de connexion à Internet et assimilés
09	LOISIRS ET CULTURES
	Matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information et autres biens durables à fonction récréative et culturelle
091	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image
0911	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image
09110	Appareils de réception, enregistrement et reproduction du son et de l'image
0912	Equipements photographique, cinématographique, optique, autres biens durables à fonction récréative et culturelle et réparation
09120	Equipement photographique, cinématographique, optique, autres biens durable à fonction récréative et culturelle
0913	Matériel de traitement de l'information et supports d'enregistrement de l'image et du son
09130	Matériel de traitement de l'information et supports d'enregistrement de l'image et du son
093	Autres articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie
0931	Jeux, jouets et passe-temps et articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air
09310	Jeux, jouets et passe-temps et articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air
0933	Produits pour jardins, plantes et fleurs, Animaux de compagnie et articles connexes et autres services pour animaux de compagnie
09330	Produits pour jardins, plantes et fleurs, animaux de compagnie et articles connexes et autres services pour animaux de compagnie
094	Services récréatifs et culturels
0941	Services récréatifs et sportifs et services culturels
09410	Services culturels, récréatifs et sportifs
0943	Jeux de hasard
09430	Jeux de hasard
095	Journaux, livres et articles de papeterie
0951	Livres

09510	Livres scolaires et autres livres
0952	<i>Journaux et publications périodiques</i>
09520	Journaux et publications périodiques
0953	<i>Papeterie et matériel de dessin et imprimes divers</i>
09530	Papeterie et imprimes divers
096	Forfaits touristiques
0960	<i>Forfaits touristiques</i>
09600	Forfait et circuits touristiques composites
10	ENSEIGNEMENTS
101	Enseignement préélémentaire et primaire
1010	<i>Enseignement préélémentaire et primaire</i>
10100	Enseignement préélémentaire et primaire
102	Enseignement secondaire
1020	<i>Enseignement secondaire</i>
10200	Enseignement secondaire
104	Enseignement supérieur
1040	<i>Enseignement supérieur</i>
10400	Enseignement supérieur
105	Enseignement post-secondaire non supérieur et Enseignement non défini par niveau
1050	<i>Enseignement post-secondaire non supérieur et Enseignement non défini par niveau</i>
10501	Enseignement non défini par niveau
10502	Enseignement post-secondaire non supérieur
11	RESTAURANTS ET HÔTELS
111	Services de restauration
1110	<i>Restaurants, cafés et établissements similaires</i>
11101	Restaurants, cafés et établissements similaires
11102	Cantines
112	Services d'hébergement
1120	<i>Hôtels et autres services d'hébergement</i>
11200	Hôtels et autres services d'hébergement
12	BIENS ET SERVICES DIVERS
121	Soins corporels
1211	<i>Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté</i>
12110	Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté
1213	<i>Autres appareils, électriques ou non, et articles pour soins</i>
12131	Appareils et articles pour soins corporels
12132	Produits pour soins corporels
123	Effets personnels n.c.a
1231	<i>Articles de bijouterie et horlogerie</i>
12310	Articles de bijouterie et d'horlogerie
1232	<i>Autres effets personnels</i>
12320	Autres effets personnels
124	Protection sociale et assurance
1240	<i>Protection sociale et assurances</i>
12401	Protection sociale et autres assurances
12402	Assurance transport
126	Services financiers
1260	<i>Services financiers</i>
12600	Services financiers
127	Autres services n.c.a
1270	<i>Autres services n.c.a.</i>
12700	Autres services n.c.a.

PRESENTATION DETAILLEE DES SOUS-INDICES DE L'IHPC

Légende :

- ND : non durable ;
- SD : semi-durable
- D : durable
- S : service

Les fonctions sont codifiées avec deux chiffres ;

Les groupes sont codifiés avec trois chiffres (code fonction+ un chiffre) ;

Les sous-groupes sont codifiés avec quatre chiffres (code du groupe + un chiffre) ;

Les postes sont codifiés avec cinq chiffres (code du sous-groupe + un chiffre).

• FONCTION: 01 - PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 01.1 - Produits alimentaires
- 01.2 - Boissons non alcoolisées

• Groupe: 01.1 - Produits alimentaires

Ce Groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 01.1.1 - Pain et céréales (ND)
- 01.1.2 - Viande (ND)
- 01.1.3 - Poisson et fruits de mer (ND)
- 01.1.4 - Lait, fromage et oeufs (ND)
- 01.1.5 - Huiles et graisses (ND)
- 01.1.6 - Fruits (ND)
- 01.1.7 - Légumes (ND)
- 01.1.8 - Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie (ND)
- 01.1.9 - Produits alimentaires n.c.a. (ND)

Ce groupe comprend les produits alimentaires achetés pour être consommés à domicile. En sont exclus les produits alimentaires vendus pour consommation immédiate, hors domicile, par les hôtels, les restaurants, les cafés, les bars, les kiosques, les vendeurs ambulants, les distributeurs automatiques, etc. (11.1.1); les plats cuisinés par des restaurants qui ne sont pas consommés sur place (11.1.1); les plats cuisinés par les traiteurs qui sont emportés par les clients ou livrés à leur domicile (11.1.1); et les produits vendus expressément comme aliments pour animaux de compagnie (09.3.4).

• Sous-groupe : 01.1.1 - Pain et céréales

Ce sous-groupe comporte les postes de consommation suivants :

- 01.1.1.1 - pains et céréales (ND)
- 01.1.1.2 – Farines, semoules et gruaux (ND)
- 01.1.1.3 – Pâtes alimentaires (ND)
- 01.1.1.4. – Pains (ND)
- 01.1.1.5. – Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries (ND)

01.1.1.1 - pains et céréales (ND)

Il comprend :

- le riz sous toutes ses formes;
- le maïs, le blé, le sorgho, l'orge, l'avoine, le seigle et autres céréales sous forme de grain.

01.1.1.2 – Farines, semoules et gruaux (ND)

Ce poste comprend :

- les farines de céréales, les semoules et les gruaux ;
- les préparations à base de céréales (flocons de maïs, flocons d'avoine, etc.)
- les autres produits analogues (malt, farine de malt, extrait de malt, fécule de pomme de terre, tapioca, sagou et autres féculés et amidons).

Sont inclus : produits à base de farine préparés avec de la viande, du poisson, des fruits de mer, du fromage, des légumes ou des fruits.

Sont exclus : viandes en croûte (01.1.2.5); poissons en croûte (01.1.3.4); maïs doux en épis ou en grains (01.1.7.1)

01.1.1.3 – Pâtes alimentaires (ND)

Il comprend

- les pâtes alimentaires sous toutes leurs formes; couscous ; spaghettis
- les mélanges et pâtes pour la préparation de produits de boulangerie;

01.1.1.4. – Pains (ND)

Il comprend les pains sous toutes les formes : pain traditionnel, pain sucré, etc.

01.1.1.5. – Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries (ND)

Il comprend les autres produits de boulangerie (biscottes, croissants et viennoiseries, pâtisseries et tartes, gâteaux secs, gaufres et crêpes, pain d'épices, tourtes, quiches et pizzas, etc.).

• Sous-groupe: 01.1.2 - Viande (ND)

Il comprend les postes de consommation suivantes :

- 01.1.2.1 – Bœuf (ND) ;
- 01.1.2.2 - Mouton – chèvre (ND) ;
- 01.1.2.3 – Porc (ND) ;
- 01.1.2.4 – Volaille (ND) ;
- 01.1.2.5 - Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande (ND).

01.1.2.1 – Bœuf (ND)

Il comprend le bœuf sur pieds, quelque soit la race, le cheval, le mulet, l'âne et le chameau, achetés vivants (sur pieds) pour être consommés comme aliments.

Il comprend également les viandes de ces animaux, à l'état frais ou réfrigérés.

Sont inclus : les abats, tripes, têtes de ces animaux.

01.1.2.2 - Mouton – chèvre (ND)

Il comprend les moutons et les chèvres, quelque soit leurs races, ainsi que les lièvres, lapins et gibiers (antilope, daim, sanglier, faisan, grouse, etc.) achetés vivants (sur pieds) pour être consommés comme aliments.

Il comprend également les viandes de ces animaux, à l'état frais, réfrigérés ou surgelés.

Sont inclus : les abats comestibles, tripes, têtes de ces animaux.

01.1.2.3 – Porc (ND)

Il recouvre les porcs vivants, les viandes fraîches ou réfrigérés de porc.

Sont inclus : les abats comestibles, tripes, têtes de ces animaux.

01.1.2.4 – Volaille (ND)

Il comprend le poulet, le canard, l'oie, la dinde, la pintade, le pigeon, la caille, etc.

Il recouvre également les parties de ces volailles : cuisse, gésiers, etc.

01.1.2.5 - Charcuterie et conserves, autres viandes et préparations à base de viande (ND)

Ce poste comprend :

- la viande et abats comestibles séchés, salés ou fumés (chair à saucisse, saucisson, lard, jambon, pâté, etc.);
- les conserves et préparations à base de viande (viande en boîte, extraits de viande, jus de viande, viande en croûte, etc.).

Sont inclus : viande et abats comestibles de mammifères marins (otarie, phoque, baleine, etc.) et d'espèces exotiques (kangourou, autruche, alligator, etc.).

Sont exclus : escargots et autres gastéropodes (01.1.3); saindoux et autres graisses animales alimentaires (01.1.5); soupes, potages et bouillons contenant de la viande (01.1.9).

- **Sous-groupe: 01.1.3 - Poisson et fruits de mer (ND)**

Il est composé des postes de consommation suivants :

- 01.1.3.1 Poissons frais (ND)
- 01.1.3.2 Autres produits frais de mer ou de fleuve (ND)
- 01.1.3.3 Poissons et autres produits séchés ou fumés (ND)
- 01.1.3.4 Autres conserves de poissons (ND)

- 01.1.3.1 Poissons frais (ND)**

Il comprend le poisson frais, réfrigéré ou surgelé.

- 01.1.3.2 Autres produits frais de mer ou de fleuve (ND)**

Il comprend les crustacés (y compris crabes terrestres), mollusques (y compris escargots et coquillages) et cuisses de grenouilles, réfrigérés ou surgelés.

Sont inclus : crabes terrestres, escargots et cuisses de grenouille; poisson, crustacés et mollusques achetés vivants pour être consommés comme aliments.

- 01.1.3.3 Poissons et autres produits séchés ou fumés (ND)**

Il comprend le poisson, les crustacés et mollusques séchés, fumés ou salés.

- 01.1.3.4 Autres conserves de poissons (ND)**

Ce poste regroupe les autres conserves et préparations à base de poisson, crustacés et mollusques (poissons, crustacés et mollusques en boîte, caviar et autres oeufs de poissons, poissons en croûte, etc.).

Sont exclus : soupes, potages et bouillons contenant du poisson (01.2.9).

- **Sous-groupe : 01.1.4 - Lait, fromage et oeufs (ND)**

Il comprend les postes suivants :

- 01.1.4.1 Lait (ND) ;
- 01.1.4.2 Produits laitiers (ND) ;
- 01.1.4.3 Œufs (ND).

- 01.1.4.1 Lait (ND)**

Il comprend :

- le lait cru; le lait pasteurisé ou stérilisé ;
- le lait condensé, concentré ou en poudre;

Sont inclus : lait additionnés de sucre, de cacao, de fruits ou d'aromatisants; succédanés du lait, comme le lait de soja.

Sont exclus : le lait infantile pour bébé (01.1.9.2)

- 01.1.4.2 Produits laitiers (ND)**

Il comporte :

- Yaourt, crème de lait, desserts lactés, boissons lactées et autres produits analogues à base de lait;
- Fromage divers et caillebotte;

Sont inclus : crème et yaourts additionnés de sucre, de cacao, de fruits ou d'aromatisants.

Sont exclus : beurre et produits dérivés du beurre (01.1.5.1).

01.1.4.3 Œufs (ND)

Il comprend les œufs frais de poule, les œufs d'autres volailles.

Il comprend également les préparations exclusivement à base d'œuf.

• **Sous groupe: 01.1.5 - Huiles et graisses (ND)**

Il comprend les postes de consommation suivants :

01.1.5.1 Beurre, margarine (ND)

01.1.5.2 Huiles (ND)

01.1.5.3 Autres matières grasses (ND)

01.1.5.1 Beurre, margarine (ND)

Il comprend

- Beurre et produits dérivés du beurre (huile de beurre, beurre fondu, etc.);
- Margarine (y compris allégée) et autres graisses végétales (dont le beurre d'arachide).

01.1.5.2 Huiles (ND)

Il comprend les produits suivants :

- les huiles alimentaires : huile d'olive, huile de soja, huile de maïs, huile de tournesol, huile de coton, huile d'arachide, huile de noix, etc.;
- les graisses animales alimentaires (saindoux, etc.).

Sont exclus : huile de foie de morue et huile de foie de flétan (06.1.1.1).

01.1.5.3 Autres matières grasses (ND)

Il comprend les pâtes d'arachide, les graines de palme traditionnelles et d'autres matières grasses non classées ailleurs.

• **Sous-groupe: 01.1.6 - Fruits (ND)**

Il comprend les postes de consommation suivants :

01.1.6.1 Agrumes (ND)

01.1.6.2 Autres fruits frais (ND)

01.1.6.3 Fruits secs et noix (ND)

Sont exclus : légumes cultivés pour leur fruit (aubergine, concombre, tomate notamment) (01.1.7.1); confitures, compotes et purées, pâtes de fruit (01.1.8.2); fruits confits (01.1.8.2); jus de fruit et sirops (01.2.2.1 et 01.2.2.2).

01.1.6.1 Agrumes (ND)

Il comprend les fruits frais, réfrigérés ou surgelés suivants : citron, clémentine, mandarin, orange, pamplemousse, etc.

01.1.6.2 Autres fruits frais (ND)

Il recouvre la mangue, l'ananas, la banane douce, la papaye, la goyave, la pomme, la pastèque, le melon ainsi que d'autres fruits frais non déclarés ailleurs.

01.1.6.3 Fruits secs et noix (ND)

Il comprend :

- les fruits séchés, les écorces de fruit, les noyaux et amandes, fruits à coque et graines comestibles : datte, noix de coco, etc.
- les fruits en conserves et les produits à base de fruits.

• **Sous-groupe: 01.1.7 - Légumes (ND)**

Il comprend les postes suivants :

01.1.7.1 Légumes frais en fruits ou racine (ND)

01.1.7.2 Légumes frais en feuilles (ND)

- 01.1.7.3 Légumes secs et oléagineux (ND)
- 01.1.7.4 Tubercules et plantain (ND)
- 01.1.7.5 Autres produits à base de tubercules et de plantain (ND).

Ce sous-groupe ne comprend pas soupes, potages et bouillons contenant des légumes (01.1.9.1); plantes aromatiques (persil, romarin, thym, etc.) et épices (poivre, piment, gingembre, etc.) (01.1.9.1); jus de légume (01.2.2).

01.1.7.1 Légumes frais en fruits ou racine (ND)

Il recouvre les légumes frais, réfrigérés, surgelés, cultivés pour :

- leurs fruits (aubergine, concombre, courgette, poivron vert, potiron, tomate, haricot, courge, ail, etc.) ;
- ou leur racine (betterave, carotte, oignon, panais, radis, navet, etc.).

Sont inclus : olives; ail; légumineuses; maïs doux.

01.1.7.2 Légumes frais en feuilles (ND)

Il comprend les légumes frais, réfrigérés, surgelés, cultivés pour leurs feuilles ou leur tige (asperge, brocoli, chou-fleur, endive, fenouil, épinard, salade verte locale, etc.).

Il comprend également les feuilles de gombo, de patate, de ndolé (bitter-leaves), de manioc, de baobab, les feuilles gluantes et d'autres feuilles non déclarées ailleurs.

Sont inclus : fenouil marin et autres algues comestibles; champignons comestibles.

01.1.7.3 Légumes secs et oléagineux (ND)

Il comprend :

- les légumes secs ou séchés : haricots secs, pois secs, gombos secs, etc. ;
- les oléagineux : arachide et sésame décortiqués, etc. ;
- les légumes en conserves et produits à base de légumes.

01.1.7.4 Tubercules et plantain (ND)

Il comprend :

- Pommes de terre et autres tubercules frais ou réfrigérés (manioc, arrow-root, patate douce, taro, etc.);
- Produits issus de tubercule (farine, flocons, purée, frites et chips), y compris les préparations surgelées telles que les pommes de terre découpées.

01.1.7.5 Autres produits à base de tubercules et de plantain (ND)

Il comprend :

- frites et chips, bâton de manioc, tapioca, gari, etc.
- féculé de pomme de terre, sagou et autres amidons et féculés (de pomme de terre)
- les farines de manioc, manioc râpé, déshydraté, attiéké, etc.

• Sous-groupe: 01.1.8 - Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie (ND)

Il est subdivisé en les postes suivants :

- 01.1.8.1 Sucre (ND)
- 01.1.8.2 Confiture, miel, chocolat et confiserie (ND)

01.1.8.1 Sucre (ND)

Il comprend le sucre de canne ou de betterave, brut ou raffiné, en poudre, cristallisé ou en morceaux;
Sont inclus : succédanés de sucre et canne à sucre.

01.1.8.2 Confiture, miel, chocolat et confiserie (ND)

Il comprend :

- Chocolat en tablette ou en plaque, gomme à mâcher, bonbons, pastilles et autres confiseries;

- Confitures, marmelades et compotes, pâtes de fruit, miel naturel et artificiel, sirop d'érable, mélasse et fruits confits;
- Produits à base de cacao et préparations pour dessert à base de cacao;
- Glace, crème glacée, sucrettes et sorbet.

Sont exclus : cacao et poudre à base de chocolat (01.2.1.0).

- **Sous-groupe: 01.1.9 - Produits alimentaires n.c.a. (ND)**

Il comprend deux postes :

- 01191 Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a (ND) ;
- 01192 Laites infantiles et farines lactées pour bébé (ND).

- **01.1.9.1 Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a (ND)**

Il comprend :

- Sel, épices (poivre, piment, gingembre, etc.) ;
- plantes aromatiques (persil, romarin, thym, etc.) ;
- sauces, condiments, assaisonnements (moutarde, mayonnaise, ketchup, sauce de soja, etc.), vinaigre;
- Poudres à lever préparées, levure de boulanger, préparations pour dessert, soupes, potages, bouillons, ingrédients divers pour la cuisine, etc.

- **01.1.9.2 Laites infantiles et farines lactées pour bébé (ND)**

Il recouvre les aliments homogénéisés pour nourrisson et préparations diététiques, quelle qu'en soit la composition : lait infantile (Guigoz, ...), Cérélac, poudre de riz sans gluten.

Sont exclus : desserts lactés (01.1.4.2); lait de soja (01.1.4.1); succédanés de sucre (01.1.8.1); préparations pour dessert à base de cacao (01.1.8.2).

- **Groupe: 01.2 – Boissons non alcoolisées**

Ce Groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 01.2.1 - Café, thé et cacao (ND) ;
- 01.2.2 - Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes (ND).

Ce groupe comprend les boissons non alcoolisées achetées pour être consommées à domicile. En sont exclues les boissons non alcoolisées vendues pour consommation immédiate, hors domicile, par les hôtels, les restaurants, les cafés, les bars, les kiosques, les vendeurs ambulants, les distributeurs automatiques, etc. (11.1.1).

- **Sous-groupes: 01.2.1 - Café, thé et cacao (ND)**

Il est composé d'un seul poste de consommation : 01.2.1.0 Café, thé, cacao et autres végétaux pour tisanes.

- **01.2.1.0 Café, thé, cacao et autres végétaux pour tisanes (ND)**

Il comprend :

- le café torréfié ou non, décaféiné ou non, moulu ou non, y compris le café instantané;
- le thé, maté et autres produits et plantes à infuser;
- le cacao, sucré ou non, et poudre à base de chocolat.

Sont inclus : préparations pour boissons à base de cacao; succédanés de café et de thé; extraits et essences de café et de thé.

Sont exclus : chocolat en tablette ou en barre (01.1.8.2); aliments à base de cacao et préparation pour desserts à base de cacao (01.1.8.2).

- **Sous-groupe: 01.2.2 - Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes (ND)**

Il comprend les postes de consommation suivants :

- 01.2.2.1 Boissons non alcoolisées artisanales ;
- 01.2.2.2 Boissons non alcoolisées industrielles.

Sont exclus de ce sous-groupe : version non alcoolisée de boissons généralement alcooliques, telle que la bière sans alcool (02.1).

01.2.2.1 Boissons non alcoolisées artisanales (ND)

Il comprend :

- les jus de fruits fabriqués artisanalement : dah, jus de gingembre, etc. ;
- l'eau de source potable, toute eau potable vendue conditionnée, le glaçon ;
- les sirops et concentrés pour la préparation de boissons fabriquées artisanalement ;
- d'autres boissons non alcoolisées artisanales non déclarées ailleurs.

01.2.2.2 Boissons non alcoolisées industrielles (ND)

Il comprend :

- l'eau minérale ou minéralisée ;
- les boissons rafraîchissantes, gazeuses ou non : sodas, colas, limonades, etc.;
- les jus de fruits et de légumes fabriquées par des firmes industrielles;
- les sirops et concentrés pour la préparation de boissons fabriquées par des firmes industrielles.

• FONCTION: 02 - BOISSONS ALCOOLISEES, TABAC ET STUPEFIANTS

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 02.1 - Boissons alcoolisées
- 02.2 - Tabac et Stupéfiants

• Groupe: 02.1 - Boissons alcoolisées

Ce Groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 02.1.1 - Alcools de bouche (ND)
- 02.1.2 - Vin et boissons fermentées (ND)
- 02.1.3 - Bière (ND)

Ce sous-groupe comprend les boissons alcoolisées achetées pour être consommées à domicile. En sont exclues les boissons alcoolisées vendues pour consommation immédiate, hors domicile, par les hôtels, les restaurants, les cafés, les bars, les kiosques, les vendeurs ambulants, les distributeurs automatiques, etc. (11.1.1).

Elle comprend les versions non alcoolisées de boissons généralement alcoolisées, telles que la bière sans alcool.

• Sous-groupe: 02.1.1 - Alcools de bouche (ND)

Il comporte un seul poste de consommation : 02.1.1.1 Alcool de bouche (ND)

02.1.1.1 Alcool de bouche (ND)

Il comprend les eaux-de-vie, les liqueurs et autres spiritueux (whisky, gin, etc.).

Il inclus les alcools traditionnels distillés (koutoukou, etc.)

Sont inclus : hydromel; apéritifs autres que les apéritifs à base de vin (02.1.2)

Sont exclus : les apéritifs à base de vin (02.1.2).

• Sous-groupe: 02.1.2 - Vin et boissons fermentées

Il comprend un seul poste: 02.1.2.0 Vin et boissons fermentées (ND)

02.1.2.0 Vin et boissons fermentées (ND)

Il comprend :

- le vin et boissons fermentées, cidre et poiré, saké;

- Apéritifs à base de vin (vermouth, etc.) ;
- vins enrichis en alcool ;
- champagne et autres vins mousseux ;
- vins artisanaux locaux (bangui, etc.)

- **Sous-groupe: 02.1.3 - Bière**

Il comporte un seul poste : 02.1.3.1 Bière (ND)

- **02.1.3.1 .Bière (ND)**

Il comprend :

- toutes les formes de bière industrielle (blonde, brune, etc.) ;
- les bières artisanales locales (dolo, etc.)

Sont inclus : bière à faible teneur en alcool et bière sans alcool; panaché.

- **Groupe: 02.2 – Tabac et stupéfiant**

Ce Groupe comporte le sous-groupe suivant:

- 02.2.0 - Tabac et stupéfiant (ND)

Ce groupe comprend tous les achats de tabac et stupéfiants par les ménages, y compris ceux effectués dans les restaurants, les cafés, les bars, les stations-service, etc.

- **Sous-groupe: 02.2.0 - Tabac et stupéfiant**

Ce sous-groupe comporte un seul poste de consommation : 02.2.0.0 Tabac et stupéfiant (ND)

- **02.2.0.0 Tabac et stupéfiant (ND)**

Il comprend les produits suivants :

- Cigarettes, tabac et papier à cigarette;
- Cigares, tabac pour pipe, tabac à mâcher ou à priser;
- Cannabis, opium, cocaïne et leurs dérivés;
- Stupéfiants divers d'origine végétale, dont noix de cola, feuilles de bétel et noix d'arec;
- Autres stupéfiants et drogues, y compris chimiques et synthétiques.

Sont exclus : autres articles pour fumeur (12.3.2.0).

- **FONCTION: 03 - ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 03.1 - Articles d'habillement
- 03.2 – Chaussures

- **Groupe: 03.1 - Articles d'habillement**

Ce Groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 03.1.1 - Tissus pour habillement ;
- 03.1.2 - Vêtements (SD) ;
- 03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement (SD) ;
- 03.1.4 – Confection, nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement (S).

- **Sous-groupe: 03.1.1 - Tissus pour habillement**

Il comprend un seul poste : 03.1.1.0 Tissus d'habillement.

- **03.1.1.0 Tissus d'habillement (SD)**

Il regroupe les tissus ou étoffes, en fibres naturelles, synthétiques ou mélangées.
Sont exclus : tissus d'ameublement (05.2.0.0).

• **Sous-groupe: 03.1.2 - Vêtements (SD)**

Il comprend les postes de consommation suivants :

- 03.1.2.1 Vêtements de dessus hommes (SD)
- 03.1.2.2 Sous-vêtements hommes (SD)
- 03.1.2.3 Vêtements de dessus femmes (SD)
- 03.1.2.4 Sous-vêtements femmes (SD)
- 03.1.2.5 Vêtements enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans) (SD)
- 03.1.2.6 Tenues scolaires (SD)

Sont exclus : les services de confections (03.1.4).

03.1.2.1 Vêtements de dessus hommes (SD)

Il comprend les produits suivants destinés aux hommes:

- Vêtements pour hommes de confection, en toutes matières (y compris le cuir, la fourrure, le plastique et le caoutchouc), pour tous les jours, pour le sport ou pour le travail ;
- Chemises, pull-overs, chandails, gilets, shorts, maillots de bain, survêtements, tee-shirts, etc.;
- Capes, manteaux, imperméables, anoraks, parkas, blousons, vestes, pantalons, gilets, complets, tailleurs, etc.

03.1.2.2 Sous-vêtements hommes (SD)

Il comprend les produits suivants destinés aux hommes :

- Tricots de corps, slips, chaussettes, bas, culottes, combinaisons, bodys, etc.;
- Pyjamas, chemises de nuit, etc.

03.1.2.3 Vêtements de dessus femmes (SD)

Il comprend les produits suivants destinés aux femmes :

- Vêtements pour femmes de confection, en toutes matières (y compris le cuir, la fourrure, le plastique et le caoutchouc), pour tous les jours, pour le sport ou pour le travail;
- Chemises, corsages, pull-overs, chandails, gilets, shorts, maillots de bain, survêtements, sweat-shirts, tee-shirts, justaucorps, etc.;
- Capes, manteaux, imperméables, anoraks, parkas, blousons, vestes, pantalons, gilets, complets, tailleurs, robes, jupes, etc.

03.1.2.4 Sous-vêtements femmes (SD)

Il comporte les produits suivants destinés aux femmes :

- les tricots de corps, slips, bas, collants, jupons, soutiens-gorge, culottes, combinaisons, gaines, corsets, etc.;
- les pyjamas, robes d'intérieur, robes de chambre, peignoirs, etc.

03.1.2.5 Vêtements enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans) (SD)

Il comprend les produits suivants destinés aux enfants et nourrissons :

- Vêtements pour enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans), de confection, en toutes matières (y compris le cuir, la fourrure, le plastique et le caoutchouc), pour tous les jours, pour le sport ou pour le travail;
- Vêtements et chaussons de bébé en textiles.
- Pyjamas, chemises de nuit, robes d'intérieur, robes de chambre, peignoirs, etc. ;
- Chemises, corsages, pull-overs, chandails, gilets, shorts, maillots de bain, survêtements, sweat-shirts, tee-shirts, etc.

Sont exclus : bonneterie médicale, dont bas à varices (06.1.2.0); couches pour bébé (12.1.3.2).

03.1.2.6 Tenues scolaires (SD)

Il comporte les tenues, confectionnées dans un usage essentiellement scolaire.

Elles sont achetées en prêt-à-porter dans les établissements scolaires, ou en dehors.

- **Sous-groupe: 03.1.3 - Autres articles et accessoires d'habillement (SD)**

Il comprend un seul poste : 03.1.3.0 Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement

03.1.3.0 Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement (SD)

- Il est composé des produits suivants : Cravates, mouchoirs, écharpes, foulards, gants, moufles, manchons, ceintures, bretelles, tabliers, blouses, bavoires, protège-manches, chapeaux, casquettes, bérets, bonnets, etc.;
- Fils à coudre, fils à tricoter et accessoires de couture (boucles, boutons-pression, fermetures éclair, rubans, dentelles, passementerie, etc.).

03.1.4.1 Confection et réparations vêtements hommes (S)

Il comprend les services de

- confection sur mesure de vêtements hommes chez un couturier ;
- le reprisage, le raccommodage et la retouche de vêtements hommes;
- la location de vêtements hommes.

Sont inclus : valeur totale de la réparation (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures).

03.1.4.2 Confection et réparations vêtements femmes (S)

Il comprend les services de

- confection sur mesure de vêtements femmes chez un couturier ;
- reprisage, le raccommodage et la retouche de vêtements femmes;
- location de vêtements femmes.

Sont inclus : valeur totale de la réparation (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures).

03.1.4.3 Confection et réparations vêtements enfants (S)

Il comprend les services de

- confection sur mesure de vêtements enfants et nourrissons chez un couturier ;
- reprisage, le raccommodage et la retouche de vêtements enfants et nourrissons;
- location de vêtements enfants et nourrissons.

Sont inclus : valeur totale de la réparation (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures).

03.1.4.4 Nettoyage et blanchissage des vêtements (S)

Il comprend les services de nettoyage à sec, blanchissage et teinture de vêtements hommes, femmes, enfants ou nourrissons.

- **Groupe: 03.2 - Chaussures**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 03.2.1 - Chaussures diverses (SD)
- 03.2.2 - Cordonnerie et location d'articles chaussants (S)

- **Sous-groupe: 03.2.1 - Chaussures diverses (SD)**

Il comprend les postes de consommation suivants :

- 03.2.1.1 Chaussures hommes
- 03.2.1.2 Chaussures femmes
- 03.2.1.3 Chaussures enfants

Sont exclus : embauchoirs, chausse-pieds et cirages, crèmes et autres produits de nettoyage pour chaussures (05.6.1.0); chaussures orthopédiques (06.1.3.0); chaussures conçues spécialement pour la pratique d'un sport (chaussures de ski, de football, de golf et autres chaussures munies de patins à glace ou à roulettes, de pointes, de crampons, etc.) (09.3.1.0); protège-tibias et autres accessoires de protection liés à la pratique d'un sport (09.3.1.0).

03.2.1.1 Chaussures hommes (SD)

Il couvre toutes les chaussures pour hommes, y compris les chaussures de sport pouvant être portées tous les jours ou pour une activité de loisirs (chaussures pour le jogging, le cross, le tennis, le basket-ball, la navigation de plaisance, etc.).

Sont inclus : guêtres, jambières et articles analogues; lacets; fournitures pour chaussures (talons, semelles, etc.) achetés par les ménages dans l'intention de faire des réparations de chaussures hommes.

03.2.1.2 Chaussures femmes (SD)

Il couvre toutes les chaussures pour femmes, y compris les chaussures de sport pouvant être portées tous les jours ou pour une activité de loisirs (chaussures pour le jogging, le cross, le tennis, le basket-ball, la navigation de plaisance, etc.).

Sont inclus : guêtres, jambières et articles analogues; lacets; fournitures pour chaussures (talons, semelles, etc.) achetés par les ménages dans l'intention de faire des réparations de chaussures femmes.

03.2.1.3 Chaussures enfants (SD)

Il couvre toutes les chaussures pour enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans), y compris les chaussures de sport pouvant être portées tous les jours ou pour une activité de loisirs (chaussures pour le jogging, le cross, le tennis, le basket-ball, la navigation de plaisance, etc.).

Sont inclus : guêtres, jambières et articles analogues; lacets; fournitures pour chaussures (talons, semelles, etc.) achetés par les ménages dans l'intention de faire des réparations de chaussures enfants et nourrissons.

- **Sous-groupe: 03.2.2 - Cordonnerie et location de chaussures (S)**

Il comprend un seul poste : 03.2.2.0 Réparation et location de chaussures (S)

03.2.2.0 Réparation et location de chaussures (S)

Il comprend :

- la cordonnerie;
- les services de nettoyage et de cirage de chaussures;
- la location de chaussures.

Sont inclus : valeur totale du service de réparation (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures).

Sont exclus : parties de chaussure (talons, semelles, etc.) que les ménages achètent dans l'intention d'effectuer eux-mêmes les réparations (03.2.1.1 ou 03.2.1.2 ou 03.2.1.3); cirages, crèmes et autres articles d'entretien des chaussures (05.6.1.0); réparation (09.3.1.0) ou location (09.4.1.0) de chaussures conçues spécialement pour la pratique d'un sport (chaussures de ski, de football, de golf et autres chaussures munies de patins à glace ou à roulettes, de pointes, de crampons, etc.).

- **FONCTION: 04 - LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 04.1 - Loyers effectifs
- 04.3 - Entretien et réparation des logements
- 04.4 - Alimentation en eau et services divers liés au logement
- 04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles

- **Groupe: 04.1 - Loyers effectifs**

De façon générale, les loyers comprennent le coût de l'utilisation du terrain sur lequel se trouve la propriété, du logement occupé, des installations de chauffage, de plomberie, d'éclairage, etc., et, dans le cas d'un logement loué meublé, des meubles.

Ils comprennent également le coût de l'utilisation d'un garage de stationnement en relation avec le logement. Il n'est pas nécessaire que le garage soit physiquement contigu au logement; ni qu'il soit loué par le même propriétaire.

Les loyers ne comprennent pas le coût de l'utilisation de garages ou de places de stationnement sans rapport avec le logement (07.2.4). En sont également exclues les charges relatives à l'alimentation en eau (04.4.1), à l'enlèvement des ordures (04.4.2) et à la collecte des eaux usées (04.4.3); les charges de copropriété (gardiennage, jardinage, nettoyage des escaliers, chauffage et éclairage, entretien des ascenseurs et des vide-ordures, etc.) dans les immeubles collectifs (04.4.4); les frais d'électricité (04.5.1) et de gaz (04.5.2); le coût du chauffage et de l'eau chaude fournis par les centrales de chauffage urbain (04.5.5).

Ce groupe est composé d'un seul sous-groupe :

04.1.1 - Loyers effectivement payés par les locataires (S)

- **Sous-groupe: 04.1.1 - Loyers effectivement payés par les locataires**

Il comprend le poste suivant : 04.1.0.0 Loyers effectifs des locataires et sous-locataires

- **04.1.0.0 Loyers effectifs des locataires et sous-locataires (S)**

Il couvre les loyers effectivement payés par les locataires ou sous-locataires occupant un local non meublé ou meublé en tant que résidence principale ou secondaire.

Sont inclus : paiements effectués par des ménages occupant une chambre dans un hôtel ou une pension en tant que résidence principale.

Sont exclus : services d'hébergement fournis par les établissements d'enseignement et les foyers (11.2.0.0) et les maisons de retraite (12.4.0.1).

Sont également exclus : services d'hébergement fournis par les villages ou centres de vacances (11.2.0.0).

- **Groupe: 04.3 - Entretien et réparation des logements**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 04.3.1 - Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements (ND)
- 04.3.2 - Services concernant l'entretien et les réparations du logement (S)

Les travaux d'entretien et de réparation des logements se distinguent par deux caractéristiques :

- premièrement, ils doivent être effectués régulièrement pour maintenir le logement en bon état;
- deuxièmement, ils ne modifient pas le fonctionnement, la capacité ou la durée de vie utile du logement.

Il existe deux types de travaux d'entretien et de réparation des logements : les petits travaux (décoration et réparation des installations, etc.) généralement effectués tant par les locataires que par les propriétaires; et les gros travaux (ravalement, réfection du toit, etc.), qui ne sont effectués que par les propriétaires.

Seules les dépenses des locataires ou des propriétaires occupants concernant le matériel et les services nécessaires aux petits travaux d'entretien et de réparation font partie des dépenses de consommation individuelle des ménages. Les dépenses des propriétaires occupants concernant le matériel et les services nécessaires aux gros travaux n'entrent pas dans cette catégorie.

Le matériel que les locataires ou les propriétaires occupants achètent dans l'intention d'effectuer eux-mêmes les travaux d'entretien ou de réparation est à inclure à la rubrique 04.3.1. Lorsque les locataires ou les propriétaires occupants paient une entreprise pour effectuer ces travaux, la valeur totale du service (y compris le coût des fournitures) est à inclure à la rubrique 04.3.2.

- **Sous-groupe: 04.3.1 - Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements (ND)**

Il est composé d'un poste de consommation : 04.3.1.0 Produits pour l'entretien et réparation courante de logement (ND)

04.3.1.0 Produits pour l'entretien et réparation courante de logement (ND)

Il comprend : les produits et matériaux (peintures, vernis, enduits, papiers peints, tentures murales, vitres, plâtre, ciment, mastic, colle à papier peint, sable, fer à béton, etc.) achetés pour effectuer des petits travaux d'entretien et de réparation du logement.

Sont inclus : petits articles de plomberie (tuyaux, robinets, joints, etc.); matériaux de revêtement (lattes de plancher, carreaux de céramique, etc.); pinceaux, brosses et grattoirs à peinture, vernis et papier peint.

Sont exclus : moquette et linoléum (05.1.1.1); petit outillage, accessoires de porte, prises de courant, fils électriques et ampoules (05.5.0.0); balais, brosses à récurer, brosses à poussière et produits de nettoyage (05.6.1.0); produits, matériaux et pièces nécessaires aux gros travaux d'entretien et de réparation (consommation intermédiaire) ou aux travaux d'agrandissement et de transformation du logement (formation de capital).

- **Sous-groupe: 04.3.2 - Services concernant l'entretien et les réparations du logement (S)**

Il comprend un poste de consommation : 04.3.2.0 Services d'entretien et de réparations courantes de logement (S)

04.3.2.0 Services d'entretien et de réparations courantes de logements (S)

Il couvre les services fournis par différents corps de métier (plombiers, électriciens, menuisiers, vitriers, peintres, décorateurs, cireurs de parquet, etc.) dans le cadre de petits travaux d'entretien et de réparation du logement.

Sont inclus : valeur totale du service (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures).

Sont exclus : pièces que les ménages achètent séparément dans l'intention d'effectuer eux-mêmes les travaux d'entretien ou de réparation (04.3.1.0); services concernant des gros travaux d'entretien et de réparation (consommation intermédiaire) et des travaux d'agrandissement ou de transformation du logement (formation de capital).

- **Groupe: 04.4 - Alimentation en eau et services divers liés au logement**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 04.4.1 - Alimentation en eau (ND)
- 04.4.2 - Services liés au logement (S)

- **Sous-groupe: 04.4.1 - Alimentation en eau (ND)**

Il comprend le poste : 04.4.1.0 Alimentation en eau (ND)

04.4.1.0 Alimentation en eau (ND)

Il comprend :

- l'alimentation en eau courante auprès des sociétés d'eau ;
- l'eau non conditionnée achetée en bidon, seau, baril, bassine, etc.

Sont inclus : dépenses connexes (location de compteur, relevé de compteur, redevances fixes, etc.).

Sont exclus : eau potable vendue conditionnée (01.2.2); eau chaude ou vapeur provenant d'une centrale de chauffage urbain (04.5.5).

- **Sous-groupe: 04.4.2 - Services liés au logement (S)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 04.4.2.0 Services liés au logement (S).

04.4.2.0 Services liés au logement (S)

Il recouvre les services suivants :

- Enlèvement et traitement des ordures ménagères.
- Reprise et traitement des eaux usées.
- Charges de copropriété (gardiennage, jardinage, nettoyage des escaliers, chauffage et éclairage, entretien des ascenseurs et des vide-ordures, etc.) dans les immeubles collectifs;
- Autres services relatifs à la sécurité des habitations.

Sont exclus : services ménagers (nettoyage des fenêtres, désinfection, fumigation, dératisation et désinsectisation, etc.) (05.6.2.2); services de gardes du corps (12.7.0.0).

- **Groupe: 04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 04.5.1 - Électricité (ND)
- 04.5.2 - Gaz (ND)
- 04.5.3 - Combustibles (ND)

- **Sous-groupe: 04.5.1 - Électricité (ND)**

Il se compose d'un poste : 04.5.1.0 Electricité

04.5.1.0 Electricité (ND)

- Électricité.

Sont inclus : dépenses connexes (location de compteur, relevé de compteur, redevances fixes, etc.).

- **Sous-groupe: 04.5.2 - Gaz (ND)**

Il comprend le poste : 04.5.2.0 Gaz (ND)

04.5.2.0 Gaz (ND)

Il comprend :

- Gaz de ville et gaz naturel;
- Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.).

Sont inclus : dépenses connexes (récipients de stockage, redevances fixes, etc.).

- **Sous-groupe: 04.5.3 - Combustibles (ND)**

Il est subdivisé en deux postes de consommation :

- 04.5.3.1 Combustibles liquides
- 04.5.3.2 Autres Combustibles

04.5.3.1 Combustibles liquides (ND)

Il comprend le fioul domestique pour le chauffage et l'éclairage : pétrole lampant, etc.

04.5.3.2 Autres Combustibles (ND)

Il comprend :

- le charbon de bois, le coke, les boulets et briquettes, le bois de feu, tourbe, etc.
- bois de chauffage, sciure, copeaux de bois
- Eau chaude ou vapeur provenant d'une centrale de chauffage urbain.

Sont inclus : dépenses connexes (location de compteur, relevé de compteur, redevances fixes, etc.); glace utilisée pour rafraîchir ou réfrigérer.

- **FONCTION: 05 - MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol
- 05.2 - Articles de ménage en textiles
- 05.3 - Appareils ménagers
- 05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage
- 05.5 - Outillage et autre matériel pour la maison et le jardin
- 05.6 - Biens et services liés à l'entretien courant du foyer

- **Groupe: 05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol**

Ce groupe est composé du sous-groupes suivants: 05.1.0 - Mobiliers et réparation

- **Sous-groupe: 05.1.1 - Mobiliers et réparation (D)**

Il est subdivisé en les postes de consommation suivants :

05.1.0.1 Mobilier pour salle de séjour, salle à manger, bureau (domicile) (D)

05.1.0.2 Mobilier pour chambre à coucher et salle de bain (D)

05.1.0.3 Autres mobiliers de maison et articles d'ameublement n.d.a et réparation (D)

05.1.0.1 Mobilier pour salle de séjour, salle à manger, bureau (domicile) (D)

Il comprend :

- Tapis, moquette, linoléum et autres revêtements de sol analogues.
- salle à manger
- salon (fauteuil et guéridon), divan
- bibliothèque et rayonnage
- armoire, buffet
- autre mobilier pour salle de séjour, salle à manger et bureau
- commodes et étagères
- appareil d'éclairage de salon
- Tableaux, sculptures, gravures, tapisseries et autres objets d'art, y compris les reproductions d'oeuvre d'art et autres objets décoratifs;
- Paravents, cloisons mobiles et autres meubles et appareils.

Sont inclus : pose des revêtements de sol.

Sont exclus : tapis de salle de bains, nattes et paillasons (05.1.0.2); tapis anciens acquis principalement pour servir de réserve de valeur (formation de capital).

05.1.0.2 Mobilier pour chambre à coucher et salle de bain (D)

Il comprend :

- Lits, canapés;
- Appareils d'éclairage (plafonniers, lampes et lampadaires, globes, lampes de chevet, etc.);
- armoire de chambre ;
- coiffeuse ;
- Autres mobiliers pour chambre et salle de bain nda.

Sont inclus : frais de livraison et d'installation, le cas échéant; sommiers, matelas, tatamis; meubles de salle de bains; mobilier pour bébé (berceau, chaise haute, parc, etc.); volets; meubles de camping et de jardin; miroirs, bougeoirs et chandeliers.

Sont exclus : Literie et parasols (05.2.0.0); coffres-forts (05.3.0.1); articles décoratifs en verre et en céramique (05.4.0.1); horloges (12.3.1.0); thermomètres et baromètres muraux (12.3.2.0); couffins et poussettes (12.3.2.0); oeuvres d'art et mobilier anciens acquis principalement pour servir de réserve de valeur (formation de capital).

05.1.0.3 Autres mobiliers de maison et articles d'ameublement n.d.a et réparation (D)

Il comprend :

- table de cuisine ;
- chaise ;
- Mobilier pour bébé (berceau, chaise haute, parc etc.) ;
- Tableaux, dessins, sculptures et autres objets d'arts ;
- Réparation de meubles, d'articles d'ameublement et de revêtements souples pour le sol.

Sont inclus : valeur totale du service (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures); restauration d'oeuvres d'art, de mobilier ancien et de tapis anciens autres que ceux acquis principalement pour servir de réserve de valeur (formation de capital).

Sont exclus : fournitures que les ménages achètent séparément dans l'intention d'effectuer eux-mêmes les réparations (05.1.0.1 ou 05.1.0.2, selon le cas); nettoyage à sec de tapis (05.6.2.2).

- **Groupe: 05.2 - Articles de ménage en textiles**

Ce groupe comprend le sous-groupe suivant:

- 05.2.0 - Articles de ménage en textiles (SD)

- **Sous-groupe: 05.2.0 - Articles de ménage en textiles (SD)**

Il comprend le poste : 05.2.0.0 Articles de ménage en textiles (SD)

- **05.2.0.0 Articles de ménage en textiles (SD)**

Il comprend :

- Tissus d'ameublement, tissu pour rideaux, doubles rideaux, stores, rideaux de porte, etc.;
- Literie (futon, oreillers, traversins, hamacs, etc.);
- Linge de lit (draps, taies d'oreiller, couvertures, couvertures de voyage, plaids, duvets, couvre-lits et moustiquaires);
- Linge de table et de toilette (nappes, serviettes de table, serviettes et gants de toilette, etc.);
- Autres articles de ménage en textiles (cabas, sacs à linge, sacs à chaussures, housses pour vêtements et meubles, drapeaux, parasols, etc.);
- Réparation de ces articles.

Sont inclus : tissu d'ameublement à la coupe; toile cirée; tapis de salle de bains, nattes et paillassons.

Sont exclus : tentures murales (04.3.1.0); tapisseries (05.1.1.1); revêtements de sol tels que tapis et moquette (05.1.2.2); couvertures électriques (05.3.2); housses pour voitures, motocycles, etc. (07.2.1.0); matelas pneumatiques et sacs de couchage (09.3.1.0).

- **Groupe: 05.3 - Appareils ménagers**

Ce groupe est composé d'un seul sous-groupe: 05.3.0 Appareil électroménager, ménager et réparation

- **Sous-groupe: 05.3.0 - Appareil électroménager, ménager et réparation**

Ce sous-groupe est subdivisé en les postes suivants :

05301 Gros appareil ménager, électrique ou non (D)

05302 Petit appareil électroménager ou ménager et réparation (SD)

- **05.3.0.1 Gros appareil ménager, électrique ou non (D)**

Il se compose des produits suivants :

- Réfrigérateurs, congélateurs et réfrigérateurs-congélateurs;
- Lave-linge, sèche-linge, armoires sèche-linge, lave-vaisselle, machines à repasser;
- Cuisinières, rôtissoires, plaques de cuisson, réchauds, fours et fours à micro-ondes;
- Climatiseurs, humidificateurs, appareils de chauffage, chauffe-eau, ventilateurs et hottes aspirantes;
- Aspirateurs, nettoyeurs à vapeur, shampooineuses et machines à décaper, cirer et polir les parquets;
- Autres gros appareils ménagers (coffres-forts, machines à coudre, machines à tricoter, adoucisseurs d'eau, etc.).

Sont inclus : livraison et installation des appareils, le cas échéant.

Sont exclus : appareils encastrés dans la structure du bâtiment (formation de capital).

05.3.0.2 - Petit appareil électroménager ou ménager et réparation (SD)

Il se compose des produits suivants :

- Moulins à café, cafetières électriques, centrifugeuses, ouvre-boîtes, mixeurs, friteuses, grils, couteaux, grille-pain, sorbetières, yaourtières, plaques chauffantes, fers à repasser, bouilloires, ventilateurs mobiles, couvertures électriques, etc.
- Réparation d'appareils ménagers.
- Pilon, mortiers
- Appareils ménagers non électriques, quelle qu'en soit la matière, telles que boîtes à pain, à café, à épices, etc.; cassettes et coffres-forts portatifs ; fers à repasser non électriques et planches; boîtes aux lettres; balances de cuisine.

Sont inclus : valeur totale du service (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures); frais de crédit-bail et de location de gros appareils électroménagers ; fournitures que les ménages achètent séparément dans l'intention d'effectuer eux-mêmes les réparations

Sont exclus : pèse-personne et pèse-bébé (12.1 3.1).

- **Groupe: 05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage**

Il est composé d'un sous-groupe : 05.4.0 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage (SD)

- **Sous-groupe: 05.4.0 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage (SD)**

Ce sous-groupe se subdivise en postes suivants :

- 05.4.0.1 Vaisselle, verrerie (SD) ;
- 05.4.0.2 Autres ustensiles de cuisine (SD) ;
- 05.4.0.3 Autres ustensiles de ménage (SD).

- **05.4.0.1 Vaisselle, verrerie (SD)**

Il se compose des produits suivants :

- Verrerie, cristallerie, céramique et porcelaine utilisées pour la table, la cuisine, la salle de bains, les toilettes, au bureau et pour la décoration.

- **05.4.0.2 Autres ustensiles de cuisine (SD)**

Il se compose des produits suivants :

- Articles de coutellerie, couverts et argenterie;
- Ustensiles de cuisine non électriques, quelle qu'en soit la matière (casseroles, cocottes, autocuiseurs, poêles, moulins à café, presse-purée, hachoirs, chauffe-plats, balances de ménages et autres ustensiles mécaniques analogues).

- **05403 Autres ustensiles de ménage (SD)**

Il se compose de :

- Lampe à pétrole, pression ou à gaz ;
- Seaux, cuvettes ;
- Poubelles ;
- Bouteilles thermos, glacières ;
- Corbeilles à papier ;
- Paniers à linge, porte-serviettes ;
- Autres ustensiles de ménage non électrique n.d.a ;
- Réparation de ces articles.

Sont exclus : appareils d'éclairage (05.1.0.2); appareils électroménagers inclus dans 05.3.0.1 ou 05.3.0.2; vaisselle en carton (05.6.1.0); pèse-personnes et pèse-bébés (12.1.3.1); cendriers (12.3.2.0).

- **Groupe: 05.5 - Outillage et autre matériel pour la maison et le jardin**

Ce groupe est composé d'un seul sous-groupe suivant : 05.5.0 Outillage, matériel et accessoires divers

- **Sous-groupe: 05.5.0.0 - Outillage, matériel et accessoires divers (SD)**

Il est composé du poste de consommation suivant : 05.5.0.0 Outillage, matériel et accessoires divers

05.5.0.0 Outillage, matériel et accessoires divers (SD)

Il se compose de :

- Outillage et matériel motorisés (perceuses, scies, ponceuses et taille-haies électriques, tracteurs de jardin, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses et pompes à eau);
- Outils à main (scies, marteaux, tournevis, clefs, pinces, cisailles, râpes et limes, etc.);
- Outils de jardinage (brouettes, arrosoirs, tuyaux d'arrosage, bêches, pelles, râpeaux, fourches, faux, faucilles et sécateurs);
- Échelles et escabeaux;
- Accessoires de porte (gonds, poignées et serrures), accessoires de radiateurs et cheminées, autres articles en métal pour la maison (tringles à rideaux, baguettes pour moquette, crochets, etc.) ou pour le jardin (chaînes, grillage, piquets et autre matériel pour clôtures et bordures);
- Petits accessoires électriques (prises de courant, interrupteurs, fils électriques, ampoules, tubes fluorescents, torches électriques, lampes de poche, piles électriques d'usage courant, sonnettes et alarmes, etc.);
- Réparation de ces articles.

Sont inclus : frais de crédit-bail ou de location d'outillage et de matériel de bricolage.

- **Groupe: 05.6 - Biens et services liés à l'entretien courant du foyer**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 05.6.1 – Articles de ménage non durables (ND)
- 05.6.2 - Services domestiques et services ménagers (S)

- **Sous-groupe: 05.6.1 - Biens d'équipement ménager non durables (ND)**

Il est composé d'un poste de consommation : 05.6.1.0 Articles de ménage non durables

05.6.1.0 Articles de ménage non durables (ND)

Il se compose des produits suivants :

- Produits de nettoyage et d'entretien (savons, lessives en poudre ou liquides, poudres à récurer, détergents, eau de Javel, adoucissants, assouplissants, produits à nettoyer les vitres, cires, encaustiques, teintures, déboucheurs, désinfectants, insecticides, fongicides, eau distillée, etc.);
- Articles de nettoyage (balais, brosses, pelles, plumeaux, balais et chiffons à poussière, torchons, serpillières, éponges de ménage, tampons à récurer, paille de fer, peau de chamois, etc.);
- Produits en papier (filtres, nappes et serviettes, essuie-tout, sacs à aspirateurs et vaisselle en carton, etc.), papier d'aluminium et sacs-poubelles en plastique;
- Autres articles de ménage non durables (allumettes, bougies, mèches de lampe, alcool à brûler, pinces à linge, portemanteaux, épingles, épingles de sûreté, aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, dés à coudre, clous, vis, écrous et boulons, punaises, joints, colle et rubans adhésifs à usage ménager, corde, ficelle, gants en caoutchouc, etc.).

Sont inclus : cirages, crèmes et autres articles de nettoyage des chaussures; extincteurs de ménage.

Sont exclus : pinceaux, brosses et grattoirs à peinture, vernis et papier peint (04.3.1.0); extincteurs pour véhicules (07.2.1.0); produits destinés spécialement au nettoyage et à l'entretien de véhicules (peintures, produits pour nettoyer les chromes, matériaux d'étanchéité, produits de nettoyage des carrosseries); produits horticoles pour l'entretien des jardins d'ornement (09.3.3.0); mouchoirs en papier, papier hygiénique, savons de toilette, éponges de toilette et autres produits d'hygiène corporelle (12.1.3.2).

- **Sous-groupe: 05.6.2 - Services domestiques et services ménagers (S)**

Il se subdivise en postes suivants :

- 05.6.2.1 Services domestiques (S) ;
- 05.6.2.2 Services pour l'habitation sauf services domestiques (S).

- **05.6.2.1 Services domestiques (S)**

Il comprend les services suivants :

- Services domestiques fournis par du personnel rémunéré employé à titre privé (majordomes, cuisiniers, bonnes, chauffeurs, jardiniers, gouvernantes, secrétaires, précepteurs, jeunes au pair, etc.);
- Services analogues (dont garde d'enfant et ménage) fournis par des entreprises ou des travailleurs indépendants.

- **05.6.2.2 Services pour l'habitation sauf services domestiques (S)**

Il comprend les services suivants :

- Services ménagers (nettoyage des vitres, désinfection, fumigation, désinsectisation et dératisation, etc.);
- Nettoyage à sec, blanchissage et teinture de linge de maison, d'articles de ménage en textile et de tapis;
- Location de meubles, d'articles d'ameublement, de tapis, d'appareils ménagers et de linge de maison.

Sont exclus : nettoyage à sec, blanchissage et teinture de vêtements (03.1.4.4); collecte des ordures (04.4.2.0); reprise des eaux usées (04.4.2.0); charges de copropriété (gardiennage, jardinage, nettoyage des escaliers, chauffage et éclairage, entretien des ascenseurs et des vide-ordures, etc.) dans les immeubles collectifs (04.4.2.0); services relatifs à la sécurité des habitations (04.4.2.0); services de déménagement et de garde-meubles (07.3.4.0); services de nourrice, crèches, garderies et autres établissements d'accueil des enfants (12.4.0.1); gardes du corps (12.7.0.0).

- **FONCTION: 06 - SANTE**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 06.1 - Produits, appareils et matériels médicaux
- 06.2 - Services ambulatoires
- 06.3 - Services hospitaliers

Cette fonction comprend également les services de santé fournis par les centres de santé scolaires et universitaires.

- **Groupe: 06.1 - Produits, appareils et matériels médicaux**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 06.1.1 - Produits pharmaceutiques et pharmacopée (ND)
- 06.1.2 - Produits médicaux divers (ND)
- 06.1.3 - Appareils et matériel thérapeutiques (D)

Ce groupe comprend les médicaments, les prothèses, le matériel et les appareils médicaux et autres produits en rapport avec la santé achetés par des particuliers ou des ménages, sur ou sans ordonnance, généralement auprès de pharmaciens, des tradipraticiens ou de fournisseurs de matériel médical. Ces articles sont destinés à être consommés ou utilisés en dehors des établissements de santé. Lorsqu'ils sont fournis directement à des patients non hospitalisés par des médecins, des dentistes ou du personnel paramédical ou à des patients hospitalisés par des hôpitaux, etc., ils sont classés, selon le cas, dans les services ambulatoires (06.2) ou dans les services hospitaliers (06.3).

- **Sous-groupes: 06.1.1 - Produits pharmaceutiques (ND)**

Ce sous-groupe comprend les postes suivants :

- 06.1.1.1 Médicaments modernes
- 06.1.1.2 Médicaments traditionnels

06.1.1.1 Médicaments modernes (ND)

Il comprend les préparations pharmaceutiques, médicaments modernes, spécialités pharmaceutiques, sérums et vaccins, vitamines et oligo-éléments, huile de foie de morue et de flétan, contraceptifs oraux.

Sont exclus : produits vétérinaires (09.3.3.0); articles d'hygiène corporelle tels que les savons médicaux (12.1.3.2).

06.1.1.2 Médicaments traditionnels (ND)

Il comprend les médicaments traditionnels à base d'herbes, poudres, autres décoctions, etc. destinés à être consommés ou utilisés pour le traitement ou la prévention de maladies

- **Sous-groupe: 06.1.2 - Produits médicaux divers (ND)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 06.1.2.0 Produits médicaux divers

06.1.2.0 Produits médicaux divers (ND)

Il se compose de :

- thermomètres médicaux,
- pansements adhésifs et non adhésifs, seringues hypodermiques,
- trousse de premier secours,
- bouillottes et poches de glace, bonneterie médicale (bas à varices, genouillères, etc.),
- tests de grossesse, préservatifs et autres contraceptifs mécaniques.

- **Sous-groupe: 06.1.3 - Appareils et matériel thérapeutiques (D)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 06.1.3.0 Appareils et matériel thérapeutiques

06.1.3.0 Appareils et matériel thérapeutiques (D)

Il comprend :

- Lunettes de vue et lentilles de contact, aides auditives, oeil de verre,
- membres artificiels et autres prothèses diverses, appareils, bandes, chaussures et ceintures orthopédiques,
- bandages et supports herniaires, minerves, matériel de massage médical et lampes thérapeutiques,
- fauteuils roulants et voitures d'invalides motorisés ou non, lits spéciaux, béquilles, appareils électroniques et autres servant à surveiller la tension artérielle, etc.;
- Réparation de ces articles.

Sont inclus : prothèses dentaires (mais non les frais de pose).

Sont exclus : location de matériel thérapeutique (06.2.3.2); lunettes, ceintures et bandes de protection liées à la pratique d'un sport (09.3.1.0); lunettes de soleil non correctives (12.3.2.0).

- **Groupe: 06.2 - Services ambulatoires**

Ce groupe comprend deux sous-groupes suivants:

- 06.2.1 - Services médicaux et dentaires (S)
- 06.2.2. Services paramédicaux (S)

Ce groupe comprend les services médicaux, dentaires et paramédicaux fournis directement aux patients non hospitalisés par les médecins, les dentistes, les auxiliaires médicaux et les membres des professions paramédicales. Ces services peuvent être assurés à domicile, chez le médecin, dans un

cabinet médical, dans un dispensaire ou dans les services de consultation externe des hôpitaux et autres établissements de santé.

Les services ambulatoires comprennent les médicaments, les prothèses, les appareils et le matériel médicaux et autres produits liés à la santé que les médecins, les dentistes, le personnel paramédical et les auxiliaires médicaux fournissent directement aux patients non hospitalisés.

Les services médicaux, dentaires et paramédicaux fournis par les hôpitaux et autres établissements de soins à des patients hospitalisés sont classés dans les services hospitaliers (06.3).

- **Sous-groupe: 06.2.1 - Services médicaux et dentaires (S)**

Il comprend un seul poste : 06.2.1.0 Services médicaux et dentaires

- **06.2.1.0 Services médicaux et dentaires (S)**

Il comprend :

- Consultations de médecins généralistes ou spécialistes (ophtalmologue, pédiatre, cardiologue, etc.).
- Services de dentistes, spécialistes de l'hygiène buccale et autres auxiliaires dentaires.

Sont inclus : services d'orthodontie, frais de pose des prothèses dentaires.

Sont exclus : services de laboratoires d'analyses médicales et de centres de radiologie (06.2.3.1); services des praticiens de la médecine traditionnelle (06.2.3.2), prothèses dentaires (06.1.3.0); services de laboratoires d'analyses médicales et de centres de radiologie (06.2.3.1).

- **Sous-groupe: 06.2.3 - Services paramédicaux (S)**

Il se subdivise en les postes de consommation suivants :

06.2.3.1 Services de laboratoires et de radiologie

06.2.3.2 Services des auxiliaires médicaux

- **06.2.3.1 Services de laboratoires et de radiologie (S)**

Il comprend :

- les services des laboratoires d'analyses médicales (examen de sang, selle, urine, etc.);
- les services des centres de radiologie et d'imagerie médicale (radiographie pulmonaire, scanner, échographie, endoscopie, etc.)

- **06.2.3.2 Services des auxiliaires médicaux (S)**

Il comprend :

- les services d'infirmiers et de sages-femmes indépendants;
- les Services d'acupuncteurs, de chiropracteurs et d'ostéopathes, d'optométristes, de physiothérapeutes, d'orthophonistes, etc., indépendants;
- les services de kinésithérapie;
- Cures thermales ou thalassothérapie ambulatoires (autres que services fournis par les hôpitaux);
- Services d'ambulance (autres que ceux fournis par les hôpitaux);
- Location de matériel thérapeutique.
- les services des praticiens de la médecine traditionnelle ou d'un marabout.

- **Groupe: 06.3 - Services hospitaliers**

Ce groupe est composé du seul sous-groupe suivant: 06.3.0 - Services hospitaliers (S)

L'hospitalisation s'entend du séjour d'un patient dans un hôpital pour la durée du traitement. Le terme recouvre aussi les services des hôpitaux de jour, l'hospitalisation à domicile et les services des établissements d'accueil pour malades incurables.

Ce groupe comprend les services des centres hospitaliers et des hôpitaux spécialisés, des centres de soin médicaux et des maternités, les services des maisons de santé, de repos et de convalescence qui assurent essentiellement des soins en régime hospitalier, et les services d'établissements pour personnes âgées dans lesquels le suivi médical constitue un élément essentiel, et des centres de

rééducation qui accueillent des patients en régime hospitalier et dont l'objectif est de dispenser un traitement plutôt que d'assurer séjour et assistance.

Les hôpitaux s'entendent d'établissements où les patients sont soignés sous la supervision directe de médecins. Les centres de soins médicaux, les maternités, les maisons de repos et les maisons de santé traitent également des patients qui séjournent dans l'établissement, mais les soins y sont supervisés et souvent dispensés par du personnel moins qualifié que les médecins.

Ce groupe ne comprend pas les services d'établissements tels que les infirmeries, cabinets et dispensaires qui assurent uniquement des services ambulatoires (02.2). Il ne comprend pas non plus les maisons de retraite, les établissements pour personnes handicapées et les centres de rééducation assurant essentiellement séjour et assistance (05.1).

- **Sous-groupe: 06.3.0 - Services hospitaliers (S)**

Il comprend un seul poste de consommation : 06.3.0.0 Services hospitaliers (S)

- **06.3.0.0 Services hospitaliers (S)**

Il comprend la fourniture des services suivants aux patients hospitalisés :

- Services de base : administration; hébergement, restauration; surveillance et soins assurés par du personnel non spécialisé (aides-soignants); premiers soins et réanimation; transport par ambulance; distribution de médicaments et autres produits pharmaceutiques; fourniture d'appareils et de matériel thérapeutiques;
- Services médicaux : services de médecins généralistes et spécialistes, de chirurgiens et de dentistes; analyses médicales et radiologie; services paramédicaux (services d'infirmiers, de sages-femmes, de chiropracteurs, d'optométristes, de physiothérapeutes, d'orthophonistes, etc.).

Sont inclus : les hospitalisations chez un praticien (par exemple pour les soins de fractures)

- **FONCTION: 07 - TRANSPORTS**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 07.1 - Achat de véhicules
- 07.2 - Dépenses d'utilisation des véhicules
- 07.3 - Services de transport

- **Groupe: 07.1 - Achat de véhicules**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 07.1.1 - Voitures automobiles (D)
- 07.1.2 – Cycles, motocycles et véhicules à traction animale (D)

Les achats de véhicules de plaisance (autocaravanes, caravanes, remorques, avions et bateaux, etc.) entrent dans la rubrique 09.3.1.0.

- **Sous-groupe: 07.1.1 - Voitures automobiles (D)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 07.1.1.0 Voitures automobiles

- **07.1.1.0 Voitures automobiles (D)**

Il comprend les voitures automobiles de tourisme (y compris les breaks, monospaces, etc.) à deux ou quatre roues motrices achetés par les ménages pour leur besoins de consommation.

Sont exclus : voitures d'invalides (06.1.3.0); autocaravanes (09.3.1.0); voiturettes de golf (09.3.1.0), les voitures automobiles de tourisme destinées pour les activités professionnelles du ménage (commerce, transport, etc.) ou achetés par des agents économiques autre que les ménages.

- **Sous-groupe: 07.1.2 - Cycles, motocycles et véhicules à traction animale (D)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 07.1.2.0 - Cycles, motocycles et véhicules à traction animale (D)

Moto-neige

07.1.2.0 - Cycles, motocycles et véhicules à traction animale (D)

Il comprend :

- les motocycles de tous types, scooters et cyclomoteurs.
- les bicyclettes et tricycles en tous genres.
- Véhicules à traction animale.

Sont inclus: side-cars; motos-neige. Cyclopousses, animaux tirant le véhicule et matériel connexe (jugs, colliers, harnais, brides, guides, etc.)

Sont exclus : voitures d'invalides (06.1.3.0); voiturettes de golf (09.3.1.0) cycles jouets (09.3.1.0) ; chevaux et poneys, voitures hippomobiles et matériel connexe à usage récréatif (09.3.1.0).

- **Groupe: 07.2 - Dépenses d'utilisation des véhicules**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 07.2.1 - Pièces de rechange et accessoires pour véhicules de tourisme (SD)
- 07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme (ND)
- 07.2.3 - Entretien et réparation de véhicules particuliers (S)
- 07.2.4 - Services divers liés aux véhicules particuliers (S)

Les pièces de rechange, accessoires ou lubrifiants que les ménages achètent dans l'intention d'effectuer eux-mêmes des travaux d'entretien et de réparation, ou toute autre intervention, sont à classer, selon le cas, dans les rubriques 07.2.1 ou 07.2.2. Lorsque les ménages paient une entreprise pour assurer l'entretien, la réparation ou la pose de ces articles, la valeur totale du service (coût des pièces compris) est à inclure dans la rubrique 07.2.3.

- **Sous-groupe: 07.2.1 - Pièces de rechange et accessoires pour véhicules de tourisme (SD)**

Il comprend un seul poste de consommation : 07.2.1.0 Pièces de rechange et accessoires pour véhicules de tourisme (SD)

07.2.1.0 Pièces de rechange et accessoires pour véhicules de tourisme (SD)

Il se compose de pneus (neufs, d'occasion ou rechapés), chambres à air, bougies d'allumage, amortisseurs, filtres, pompes et autres pièces de rechange ou accessoires pour véhicule particulier.

Sont inclus : extincteurs pour véhicules; produits expressément destinés au nettoyage et à l'entretien de véhicules (peintures, produits pour nettoyer les chromes, matériaux d'étanchéité et produits d'entretien de la carrosserie; housses pour voitures, motocycles, etc.).

Sont exclus : casques de motocyclistes et de cyclistes (03.1.3.0); produits non spécifiquement destinés au nettoyage et à l'entretien de véhicules (eau distillée, éponges, peaux de chamois, détergents, etc.) (05.6.1.0); frais de pose des pièces de rechange et des accessoires et frais de peinture, de lavage et de polissage de la carrosserie (07.2.3.0); radiotéléphones (08.2.0.0); autoradios (09.1.1.0); sièges autos pour bébés (12.3.2.0).

- **Sous-groupe: 07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme (ND)**

Il se compose du poste : 07.2.2.0 Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme

07.2.2.0 Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme (ND)

Il se compose des produits suivants :

- Essence et autres carburants (gazole, gaz de pétrole liquéfié, alcool et mélanges pour moteur à deux temps, etc.);
- Lubrifiants, liquides de frein et d'embrayage, liquides de refroidissement et additifs.

Sont inclus : carburant nécessaire au gros outillage et au matériel visés à la rubrique 05.5.1 et aux véhicules de plaisance visés à la rubrique 09.2.1.

Sont exclus : frais de vidange et de graissage (07.2.3.0).

- **Sous-groupe: 07.2.3 - Entretien et réparation de véhicules particuliers (S)**

Il se compose du poste suivant : 07.2.3.0 Entretien et réparation de véhicules particuliers.

- **07.2.3.0 Entretien et réparation de véhicules particuliers (S)**

Il se compose de services liés à l'entretien et à la réparation de véhicules particuliers : pose de pièces de rechange et d'accessoires, équilibrage des roues, inspection technique, dépannage, vidange, graissage et lavage etc.

Sont inclus : valeur totale du service (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des fournitures).

Sont exclus : pièces de rechange, accessoires ou lubrifiants que les ménages achètent séparément dans l'intention d'effectuer eux-mêmes les travaux d'entretien ou de réparation (07.2.1.0 ou 07.2.2.0); contrôle technique automobile (07.2.4.0).

- **Sous-groupe: 07.2.4 - Services divers liés aux véhicules particuliers (S)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 07.2.4.0 Services divers liés aux véhicules particuliers.

- **07.2.4.0 Services divers liés aux véhicules particuliers (S)**

Il comprend :

- la location de garages ou de places de stationnement non liés au logement;
- les péages (ponts, tunnels, bacs, autoroutes) et frais de parking;
- les leçons de conduite, examen du permis de conduire et permis de conduire;
- le contrôle technique automobile;
- la location de voiture sans chauffeur.

Sont exclus : location de voiture avec chauffeur (07.3.2.0); frais d'assurance de véhicule de tourisme (12.4.0.2).

- **Groupe: 07.3 - Services de transport**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 07.3.2 - Transport routier de passagers (S)
- 07.3.3 - Transport aérien de passagers (S)
- 07.3.4 - Autres types de transports et services de transport (S)

- **Sous-groupe: 07.3.2 - Transport routier de passagers (S)**

Il se compose d'un poste de consommation : 07.3.2.0 Transport routier de passagers

- **07.3.2.0 - Transport routier de passagers (S)**

Il comprend le transport de personnes, voyageant seule ou en groupe, et de bagages par autobus, autocar, taxi, moto ou voiture de louage avec chauffeur.

- **Sous-groupe: 07.3.3 - Transport aérien de passagers (S)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 07.3.3.0 Transport aérien de passagers

- **07.3.3.0 Transport aérien de passagers (S)**

Il comprend le transport de personnes, voyageant seule ou en groupe, et de bagages par avion ou hélicoptère, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire économique.

- **Sous-groupe: 07.3.4 - Autres types de transports et services de transport (S)**

Il comprend un seul poste de consommation : 07.3.4.0 - Autres types de transports et services de transport

07.3.4.0 - Autres types de transports et services de transport (S)

Il comprend les services suivants :

- transport de personnes, voyageant seule ou en groupe, et de bagages par train, tramway et métro.
- Transport de personnes, voyageant seule ou en groupe, et de bagages par navire, bateau, bac, hydroglisseur et hydroptère.
- Transport de personnes, voyageant seule ou en groupe, et de bagages par au moins deux modes de transport, lorsqu'il n'est pas possible d'établir la part revenant à chaque mode de transport.
- Transport par funiculaire, téléphérique et télésiège;
- Services de déménagement et de garde-meuble;
- Services de porteur, de consigne et d'expédition de bagages;
- Commissions d'agents de voyage, lorsqu'elles sont facturées séparément
- Transport combiné de passagers.

Sont inclus : transport de véhicules de tourisme.

Sont exclus : forfaits touristiques (09.6.0.0), transport en téléphérique et télésiège dans les stations de ski et les centres de vacances (09.4.1.0).

- **FONCTION: 08 - COMMUNICATIONS**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 08.1 - Services postaux
- 08.2 - Matériel de téléphonie et de télécopie
- 08.3 - Services de téléphonie et de télécopie

- **Groupe: 08.1 - Services postaux**

Ce groupe est composé du sous-groupe suivant: 08.1.0 - Services postaux (S)

- **Sous-groupes: 08.1.0 - Services postaux (S)**

Il comprend le poste : 08.1.0.0 Services postaux

- **08.1.0.0 Services postaux (S)**

Il comprend

- les frais d'expédition de lettres, cartes postales et colis;
- les expéditions de lettres et colis personnels.

Sont inclus : l'achat de timbres postaux non oblitérés, cartes postales et aérogrammes pré affranchis.

Sont exclus : l'achat de timbres oblitérés (09.3.1.0); les services financiers des bureaux de poste (12.6.0.0)

- **Groupe: 08.2 - Matériel de téléphonie et de télécopie**

Ce groupe est composé du sous-groupe suivant:

- 08.2.0 - Matériel de téléphonie et de télécopie (D)

- **Sous-groupe: 08.2.0 - Matériel de téléphonie et de télécopie (D)**

Il se compose du poste de consommation suivant : 08.2.0.0 - Matériel de téléphonie et de télécopie

- **08.2.0.0 - Matériel de téléphonie et de télécopie (D)**

Il comprend :

- l'achat de postes téléphoniques fixes, d'appareils téléphoniques mobiles (cellulaires, satellitaires), radiotéléphones, télécopieurs, répondeurs et haut-parleurs téléphoniques;

- les frais de réparation du matériel de téléphonie et de télécopie.

Sont exclus : les systèmes de télécopie et de messagerie vocale installés sur ordinateur individuel (09.1.3.0).

- **Groupe: 08.3 - Services de téléphonie et de télécopie**

Ce groupe est composé du sous-groupe suivant:

- 08.3.0 - Service de téléphonie, télégraphie et connexion Internet (S)
- **Sous-groupe: 08.3.0 - Services de téléphonie et de télécopie (S)**

Il est subdivisé en postes de consommation suivants :

- 08.3.0.1. Service de communication téléphonique
- 08.3.0.2. Frais de connexion Internet et assimilés

- **08.3.0.1. Service de communication téléphonique (S)**

Il comprend :

- Frais d'installation et d'abonnement relatifs au matériel téléphonique personnel;
- Communications téléphoniques à partir d'un poste privé ou public (cabine publique, cabine de bureau de poste, etc.); communications téléphoniques à partir d'hôtels, de cafés, de restaurants, etc.;
- Services de télégraphie, télex et télécopie;
- Services de renseignement par téléphone;
- Location de postes téléphoniques, télécopieurs, répondeurs et haut-parleurs téléphoniques.

Sont inclus : les services de radiotéléphonie et de radiotélégraphie et les services radio télex.

- **08.3.0.2. Frais de connexion Internet et assimilés (S)**

Il comprend :

- les frais d'abonnement à Internet
- les frais de connexion à Internet
- l'utilisation de messagerie électronique (Internet) dans un cybercafé
- Autres frais divers de connexion Internet et assimilés (appel sur Internet, etc.)

- **FONCTION: 09 - LOISIRS ET CULTURE**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 09.1 - Matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information
- 09.2 - Autres biens durables à fonction récréative et culturelle
- 09.3 - Autres articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie
- 09.4 - Services récréatifs et culturels
- 09.5 - Journaux, livres et articles de papeterie
- 09.6 - Forfaits touristiques

- **Groupe: 09.1 - Matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information et autres biens durables à fonction récréative et culturelle**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 09.1.1 - Matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image (D)
- 09.1.2 - Equipement photographique, cinématographique, optiques, autres biens durables à fonction récréative et culturelle et réparation (D)
- 09.1.3 - Matériel de traitement de l'information et supports d'enregistrement (D)
- **Sous-groupe: 09.1.1 - Matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image (D)**

Il comprend le poste 09.1.1.0 Matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image (D)

09.1.3.0 Matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image (D)

Il est composé de :

- Postes de télévision, magnétoscopes, antennes de télévision de tous types;
- Postes de radio, autoradio, radios-réveils, émetteurs-récepteurs radiophoniques et émetteurs-récepteurs pour radioamateurs;
- Électrophones, lecteurs de bandes et de cassettes, magnétophones à bandes et à cassettes, lecteurs de disques compacts, baladeurs, chaînes stéréo et éléments composant ces appareils (platines de tourne-disques, syntoniseurs, amplificateurs, haut-parleurs, etc.), microphones et écouteurs.

Sont exclus : les caméras vidéo, les caméscopes et les caméras à prise de son intégrée (09.1.2.0).

- **09.1.2 - Equipement photographique, cinématographique, optiques, autres biens durables à fonction récréative et culturelle et réparation (D)**

Il est composé du poste : 09.1.2.0 - Equipement photographique, cinématographique, optiques, autres biens durables à fonction récréative et culturelle et réparation (D).

09.1.2.0 - Equipement photographique, cinématographique, optiques, autres biens durables à fonction récréative et culturelle et réparation (D)

Il comprend :

- Appareils photographiques, caméras cinématographiques et caméras à prise de son intégrée, caméras vidéo et caméscopes, projecteurs de films et de diapositives, agrandisseurs et matériel de développement, accessoires (écrans, visionneuses, lentilles, flashes, filtres, posemètres, etc.);
- Jumelles, microscopes, télescopes et boussoles ;
- Autocaravanes, caravanes et remorques;
- Avions, U.L.M., planeurs, deltaplanes et montgolfières;
- Bateaux, moteurs hors-bord, voiles, gréement et superstructures;
- Gros matériel récréatif et sportif tels que les canoës, kayaks, et planches à voile, le matériel de plongée et les voitures de golf ;
- Instruments de musique de toutes tailles, y compris les instruments de musique électriques, tels que les pianos, orgues, violons, guitares, batteries, trompettes, clarinettes, flûtes, flûtes à bec, harmonicas, etc.;
- Tables de billard, tables de ping-pong, billards électriques, machines à jeux, etc. ;
- Entretien et réparation d'autres biens durables à fonction récréative et culturelle. ;
- Réparation de matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information.

Sont inclus : la valeur totale du service d'entretien et de réparation (c'est-à-dire le coût de la main-d'oeuvre et des pièces); le remisage des bateaux, autocaravanes, caravanes, etc., en hiver; l'accastillage des bateaux et l'équipement des autocaravanes, caravanes, etc. ; les services de hangar pour les avions privés; le stationnement de bateaux en port de plaisance; les services vétérinaires ou autres (pension, services de maréchal-ferrant) pour chevaux et poneys achetés pour l'équitation.); les fournitures achetées par des ménages ayant l'intention d'effectuer eux-mêmes l'entretien ou les réparations.

Sont exclus : les chevaux et poneys, les véhicules hippomobiles et les accessoires connexes à usage privé (07.1.2.0), les canots et radeaux pneumatiques, ainsi que les piscines gonflables pour enfants ou pour la plage (09.3.1.0) ; les carburants destinés aux véhicules de plaisance (07.2.2.0), les services vétérinaires et autres pour animaux de compagnie (09.3.3.0); les jouets (09.3.1.0).

- **Sous-groupe 09.1.3 - Matériel de traitement de l'information et supports d'enregistrement (D)**

Il comprend le poste : 09.1.3.0 Matériel de traitement de l'information et supports d'enregistrement (D).

09.1.3.0 Matériel de traitement de l'information et supports d'enregistrement (D)

Il recouvre :

- les ordinateurs individuels et écrans de visualisation, imprimantes, et accessoires connexes divers; logiciels et progiciels (systèmes d'exploitation, applications, langages, etc.);
- les calculatrices, y compris les calculettes;
- les machines à écrire et machines de traitement de texte ;
- les disques et disques compacts;
- les supports préenregistrés : bandes et cassettes audio, cassettes vidéo, disquettes et CD-ROM pour magnétophones à bandes et à cassettes, magnétoscopes et ordinateurs individuels;
- les supports vierges : bandes et cassettes audio, cassettes vidéo, disquettes et CD-ROM pour magnétophones à bandes et à cassettes, magnétoscopes et ordinateurs individuels;
- les pellicules, chargeurs et disques photographiques et cinématographiques (vierges).

Sont inclus : les systèmes de télécopie et de messagerie vocale installés sur ordinateur individuel ; les bandes et CD-ROM préenregistrés contenant des romans, des pièces de théâtre, de la poésie; les disquettes et cd-rom préenregistrés servant de support à des livres et des encyclopédies numérisés, des méthodes d'apprentissage des langues, des présentations multimédias; les fournitures photographiques telles que papier et lampes flashes; les pellicules vierges dont les frais de développement sont compris dans le prix d'achat sans être isolés.

Sont exclus : les logiciels de jeu vidéo (09.3.1.0); les consoles de jeu vidéo se branchant sur un poste de télévision (09.3.1.0); les rubans encreurs pour machines à écrire (09.5.3.0); les cartouches d'encre pour photocopieuses et imprimantes (09.5.3.0); les règles à calcul (09.5.3.0) ; les logiciels et progiciels (systèmes d'exploitation, applications, langages, etc.); les piles (05.5.0.0); les logiciels (09.1.3.0); les logiciels de jeu, les cassettes et CD-ROM de jeux vidéo (09.3.1.0); le développement des pellicules et le tirage des photographies (09.4.1.0).

- **Groupe: 09.3 - Autres articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps et articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air (SD).
- 09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs, Animaux de compagnie et articles connexes et autres services pour animaux de compagnie (ND).

- **Sous-groupe: 09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps et articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air (SD)**

Il est composé du poste de consommation : 09.3.1.0 - Jeux, jouets et passe-temps et articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air (SD).

09.3.1.0 - Jeux, jouets et passe-temps et articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air (SD)

Il est composé de :

- Jeux de cartes, jeux de société, jeux d'échecs, etc.;
- Jouets de tous types, y compris les poupées, les jouets en matière souple, les voitures, trains, cycles jouets, les jeux de construction, les puzzles, la pâte à modeler, les jeux électroniques, les masques, déguisements, farces et attrapes, les bibelots, les feux d'artifice et fusées, les guirlandes et décorations pour arbres de Noël;

- Articles de philatélie (timbres oblitérés, albums de timbres, etc.), autres articles de collection (pièces, médailles, minéraux, spécimens zoologiques et botaniques, etc.) et autres instruments et articles de loisirs n.c.a. ;
- Articles de sport et matériel pour la gymnastique et l'éducation physique tels que les balles, volants, filets, raquettes, battes, skis, clubs de golf, fleurets, sabres, perches, poids, disques, javelots, haltères, extenseurs pour pectoraux et autres articles pour la musculation;
- Parachutes et équipements connexes;
- Armes à feu et munitions pour la chasse, le sport et l'autodéfense;
- Cannes à pêche et autres articles de pêche;
- Articles de plage et matériel pour jeux de plein air tels que boules, croquet, frisbee, volley-ball, canots et radeaux pneumatiques et piscines gonflables;
- Matériel de camping tel que les tentes et accessoires connexes, sacs de couchage, sacs à dos, matelas pneumatiques et gonfleurs, réchauds de camping et barbecues;
- Réparation de ces articles.

Sont inclus : les logiciels de jeu vidéo; les consoles de jeu vidéo se branchant sur un poste de télévision; les cassettes et CD-ROM de jeux vidéo ; les chaussures conçues spécialement en vue de la pratique d'une activité sportive (chaussures de ski, chaussures de football, chaussures de golf et autres chaussures munies de patins à glace ou à roulettes, de pointes, de crampons, etc.); casques de protection pour la pratique de sports; autres articles de protection pour la pratique de sports tels que les gilets de sauvetage, gants de boxe, vêtements matelassés, protège-tibias, lunettes, ceintures, bandages, etc.

Sont exclus : les articles de collection entrant dans la catégorie des oeuvres d'art ou des antiquités (05.1.0.1); les timbres postaux non oblitérés (08.1.0.0); les arbres de Noël (09.3.3.0); les albums de découpages pour enfants (09.5.1.0) ; les casques de motocyclistes et de cyclistes (03.1.3.0); le mobilier de camping et de jardin (05.1.0.3).

- **Sous-groupe: 09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs, Animaux de compagnie et articles connexes et autres services pour animaux de compagnie (ND)**

Il est composé du poste de consommation : 09.3.3.0 - Produits pour jardins, plantes et fleurs, Animaux de compagnie et articles connexes et autres services pour animaux de compagnie

- **09.3.3.0 Produits pour jardins, plantes et fleurs, Animaux de compagnie et articles connexes et autres services pour animaux de compagnie**

Il comprend :

- Fleurs et feuillages naturels ou artificiels, plantes, arbustes et arbrisseaux, bulbes, tubercules, graines, gazon en plaques, engrais, composts, tourbes, terreaux et terres horticoles, préparations horticoles, pots et bacs.
- Animaux de compagnie, aliments et produits vétérinaires et de toilettage pour animaux de compagnie, colliers, laisses, niches, cages à oiseaux, aquariums, litière pour chats, etc.
- Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie tels que le toilettage, la garde, le tatouage et le dressage.

Sont inclus : les arbres de Noël naturels et artificiels; les frais de livraison des fleurs et plantes.

Sont exclus : les gants de jardinage (03.1.3.0); les services de jardinage (04.4.2.0) ou (05.6.2.2); le matériel de jardinage (05.5.0.0); les outils de jardinage (05.5.0.0); les insecticides et pesticides de ménage (05.6.1.0) ; les chevaux et poneys (07.1.2.0) ou (09.3.1.0) ; les services vétérinaires et autres (pension, services de maréchal-ferrant...) pour les chevaux et poneys achetés pour l'équitation (09.3.3.0).

- **Groupe: 09.4 - Services récréatifs et culturels**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 09.4.1 - Services récréatifs et sportifs et services culturels (S)
- 09.4.3 - Jeux de hasard (S)

- **Sous-groupes: 09.4.1 - Services récréatifs et sportifs et services culturels(S)**

Il comprend le poste suivant : 09.4.1.0 - Services récréatifs et sportifs et services culturels(S).

09.4.1.0 - Services récréatifs et sportifs et services culturels(S)

Il comprend les services fournis par :

- Stades, hippodromes, circuits de course auto ou moto, vélodromes, etc.;
- Patinoires, piscines, terrains de golf, gymnases et autres centres de culture physique, courts de tennis, terrains de squash et salles de bowling;
- Fêtes foraines et parcs d'attraction;
- Manèges, balançoires et autres équipements de terrains de jeux pour enfants;
- Billards électriques et autres jeux destinés aux adultes, à l'exception des jeux de hasard;
- Pistes de ski, remontées mécaniques et installations analogues;
- Location de matériel et accessoires de sport et de loisirs, tels que les avions, les bateaux, les chevaux, les skis et le matériel de camping;
- Cours particuliers ou collectifs de bridge, échecs, aérobic, danse, musique, patinage, ski, natation et autre, organisés dans un cadre extrascolaire;
- Services de guides de montagne, guides touristiques, etc.;
- Assistance pour la navigation de plaisance ;
- Salles de cinéma, théâtres, opéras, salles de concert, music-halls, cirques, spectacles de sons et lumière;
- Musées, bibliothèques, galeries d'art, salles d'exposition;
- Monuments historiques, parcs nationaux, jardins zoologiques et botaniques, aquariums;
- Location de matériel et accessoires à fonction culturelle, tels que les postes de télévision, cassettes vidéo, etc.;
- Télévision et radio, en particulier les redevances et abonnements;
- Services de photographes, tels que le développement de pellicules, le tirage et l'agrandissement de photographies, la réalisation de portraits et de photographies de mariage, etc.

Sont inclus : la location de chaussures conçues spécialement en vue de la pratique d'une activité sportive (chaussures de ski, chaussures de football, chaussures de golf et autres chaussures munies de patins à glace ou à roulettes, de pointes, de crampons, etc.) ; les services des musiciens, clowns et artistes se produisant dans des réceptions privées.

Sont exclus : le transport par téléphérique ou télésiège hors des stations de ski ou des centres de villégiature (07.3.4.0).

- **Sous-groupe: 09.4.3 - Jeux de hasard (S)**

Il comprend le poste : 09.4.3.0 Jeux de hasard (S)

09.4.3.0 Jeux de hasard (S)

Il recouvre la rémunération des services des preneurs de paris, totalisateurs, casinos et autres établissements de jeu, machines à jeux, salles de bingo, loteries par grattage et tirage, tombolas et sweepstakes, etc.

Par rémunération d'un service, on entend la différence entre le prix d'achat des billets de loterie ou de placement des paris et le montant versé aux gagnants.

- **Groupe: 09.5 - Journaux, livres et articles de papeterie**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 09.5.1 - Livres (SD)
- 09.5.2 - Journaux et publications périodiques (ND)
- 09.5.3 - Papeterie et matériel de dessin et imprimés divers (ND)

- **Sous-groupe: 09.5.1 - Livres (SD)**

Il comprend le poste 09.5.1.0 Livres scolaires et autres livres (SD)

- **09.5.1.0 Livres scolaires et autres livres (SD)**

Il comprend :

- livres, y compris les atlas, dictionnaires, encyclopédies, manuels, guides et partitions.
- les albums de découpages et albums pour enfants;
- reliure d'ouvrages.

Sont exclus : les bandes et CD-ROM préenregistrés contenant des romans, des pièces de théâtre, de la poésie (09.1.3.0); les disquettes et cd-rom préenregistrés servant de support à des livres et des encyclopédies numérisés, des méthodes d'apprentissage des langues, des présentations multimédias (09.1.4); les albums de timbres (09.1.3.0).

- **Sous-groupe: 09.5.2 - Journaux et publications périodiques (ND)**

Il se compose d'un seul poste de consommation : 09.5.2.0 Journaux et publications périodiques (ND).

- **09.5.2.0 Journaux et publications périodiques (ND)**

Il recouvre les journaux, revues et autres publications périodiques (quotidiens, hebdomadaires, mensuel, etc., nationaux et internationaux.

- **Sous-groupe: 09.5.3 - Papeterie et matériel de dessin et imprimés divers (ND)**

Il comprend le poste : 09.5.3.0 Papeterie et matériel de dessin et imprimés divers.

- **09.5.3.0 Papeterie et matériel de dessin et imprimés divers (ND)**

Il comprend :

- Catalogues et imprimés publicitaires;
- Affiches, cartes postales, illustrées ou non; calendriers;
- Cartes de vœux et cartes de visite, faire-part et autres cartes pré imprimées;
- Cartes et globes ;
- Blocs-notes, enveloppes, livres comptables, carnets de notes, agendas, etc.;
- Stylos, crayons, stylos à plume, stylos et crayons à bille, stylos à feutre, encres, gommes, taille-crayons, etc.;
- Stencils, papier carbone, rubans pour machine à écrire, tampons encres, liquides correcteurs, etc.;
- Perforateurs à papier, massicots, ciseaux à papier, colles à papier et adhésifs, agrafeuses et agrafes, trombones, punaises, etc.;
- Matériel de dessin et de peinture tels que toiles, papier, carton, peintures, crayons à dessin, pastels et pinceaux.

Sont inclus : les cartouches d'encre pour photocopieuses et imprimantes; les matériels pédagogiques (tels que les cahiers, règles à calcul, instruments de géométrie, ardoises, craies et plumiers).

Sont exclus : les calculettes (09.1.3.0), les cartes postales et aérogrammes pré affranchis (08.1.0.0); les albums de timbres (09.3.1.0)

- **Groupe: 09.6 - Forfaits touristiques**

Ce groupe comprend le sous-groupe suivant:

- 09.6.0 - Forfaits touristiques (S).

- **Sous-groupe: 09.6.0 - Forfaits touristiques (S)**

Il comprend le poste de consommation suivant : 09.6.0.0 Forfaits touristiques (S).

- **09.6.0.0 Forfaits touristiques (S)**

Il recouvre tous les forfaits ou circuits touristiques composites associant le transport, la nourriture, l'hébergement, la mise à disposition de guides, etc.

Sont inclus : les excursions d'une demi-journée et d'une journée; les pèlerinages.

- **FONCTION: 10 - ENSEIGNEMENT**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 10.1 - Enseignement préélémentaire et primaire
- 10.2 - Enseignement secondaire
- 10.4 - Enseignement supérieur
- 10.5 - Enseignement postsecondaire non supérieur et enseignement non défini par niveau

Cette fonction ne comprend que les services d'enseignement. Elle ne comprend pas les matériels pédagogiques tels que les livres (09.5.1) et la papeterie (09.5.4), ni les services annexes tels que les services de santé (06), de transport (07.3), de restauration (11.1.2) et d'hébergement (11.2.0). Elle comprend le téléenseignement, notamment par radio et télévision.

Les services d'enseignement sont organisés selon les catégories définies dans la Classification internationale type de l'éducation établie en 1997 (CITE-97) par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Des regroupements ont été effectués (10.5).

- **Groupe: 10.1 - Enseignement préélémentaire et primaire**

Ce groupe comprend le sous-groupe suivant:

- 10.1.0 - Enseignement préélémentaire et primaire (S).

- **Sous-groupe: 10.1.0 - Enseignement préélémentaire et primaire (S)**

Il comprend le poste de consommation : 10.1.0.0 Enseignement préélémentaire et primaire

- **10.1.0.0 Enseignement préélémentaire et primaire (S)**

- Niveaux 0 et 1 de la CITE-97 : enseignement préélémentaire et primaire.

Sont inclus : les programmes d'alphabétisation destinés aux élèves trop âgés pour s'inscrire à l'école primaire.

- **Groupe: 10.2 - Enseignement secondaire**

Ce groupe comprend le sous-groupe suivant:

- 10.2.0 - Enseignement secondaire (S).

- **Sous-groupe: 10.2.0 - Enseignement secondaire (S)**

Il comprend le poste de consommation suivant : 10.2.0.0 Enseignement secondaire (S).

- **10.2.0.0 Enseignement secondaire (S)**

- Niveaux 2 et 3 de la CITE-97 : premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire.

Sont inclus : l'enseignement secondaire extrascolaire dispensé à des adultes et à des jeunes.

- **Groupe: 10.4 - Enseignement supérieur**

Ce groupe comprend le sous-groupe suivant:

- 10.4.0 - Enseignement supérieur (S)

- **Sous-groupe: 10.4.0 - Enseignement supérieur (S)**

Il se compose du poste de consommation suivant : 10.4.0.0 Enseignement supérieur.

- **10.4.0.0 Enseignement supérieur**

- Niveaux 5 et 6 de la CITE-97 : premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur.

- **Groupe: 10.5 - Enseignement postsecondaire non supérieur et enseignement non défini par niveau**

Ce groupe comprend le sous-groupe:

- 10.5.0 - Enseignement postsecondaire non supérieur et enseignement non défini par niveau (S).
- **Sous-groupe : 10.5.0 - Enseignement postsecondaire non supérieur et enseignement non défini par niveau (S).**

Il est subdivisé en les postes de consommation suivants :

- 10.5.0.1. Enseignement non défini par niveau
- 10.5.0.2 Enseignement postsecondaire non supérieur

10.5.0.1. Enseignement non défini par niveau

- Programmes d'enseignement, généralement destinés à des adultes, n'exigeant pas des candidats qu'ils aient suivi un enseignement particulier, notamment programmes de formation professionnelle et de culture générale.

Sont exclus : les leçons de conduite (07.2.4.0); les cours de formation à vocation récréative, tels que les cours de sport ou de bridge (09.4.1.0).

10.5.0.2 Enseignement postsecondaire non supérieur

- Niveau 4 de la CITE-97 : enseignement postsecondaire non supérieur.

Sont inclus : l'enseignement extrascolaire postsecondaire non supérieur dispensé à des adultes et à des jeunes.

- **FONCTION: 11 - RESTAURANTS ET HOTELS**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 11.1 - Services de restauration
- 11.2 - Services d'hébergement

- **Groupe: 11.1 - Services de restauration**

Ce groupe comprend le sous-groupe:

- 11.1.0 - Restaurants, cafés et établissements similaires (S)

- **Sous-groupe: 11.1.0 - Restaurants, cafés et établissements similaires (S)**

Il comprend les postes de consommation suivants :

- 11.1.0.1 Restaurants, cafés et établissements similaires (S)
- 11.1.0.2. Cantines (S)

11.1.0.1 Restaurants, cafés et établissements similaires (S)

Il recouvre :

- Services de restauration (repas, collations, boissons et rafraîchissements) fournis par les restaurants, cafés, buffets, bars, salons de thé, etc., y compris :
 - Dans les lieux de loisirs, de culture, de sport ou de divertissement : théâtres, cinémas, stades, piscines, complexes sportifs, musées, galeries d'art, boîtes de nuit et clubs de danse, etc.;
 - Dans les transports publics (bus, trains, bateaux, avions, etc.) lorsque ces services sont facturés à part;
 - La vente de produits alimentaires et boissons vendus pour consommation immédiate par les kiosques, ainsi que par les vendeurs ambulants et assimilés, y compris de produits alimentaires et les boissons vendus pour consommation immédiate par les distributeurs automatiques;
 - La vente de plats cuisinés à emporter vendus par les restaurants;

- La vente de plats cuisinés vendus par les traiteurs, que ces plats soient emportés par le consommateur ou livrés à domicile.

Sont inclus : les pourboires.

Sont exclus : l'achat de tabac (02.2.0.0); les communications téléphoniques (08.3.0.1).

11.1.0.2 - Cantines (S)

- Services de restauration des cantines de chantier, d'entreprise et d'établissement scolaire, universitaire et autre.

Sont inclus : les réfectoires universitaires, les mess et les carrés d'officiers.

Sont exclus : les services de restauration fournis aux patients hospitalisés (06.3.0.0).

- **Groupe: 11.2 - Services d'hébergement**

Ce groupe comprend le sous-groupe suivant:

- 11.2.0 - Services d'hébergement (S)
- **Sous-groupe: 11.2.0 - Services d'hébergement (S)**

Il comprend le poste 11.2.0.0 - Services d'hébergement (S)

11.2.0.0 - Services d'hébergement (S)

Il recouvre :

- Hôtels, pensions de famille, motels, auberges et chambres d'hôtes;
- Villages et centres de vacances, terrains de camping pour tentes et caravanes, auberges de jeunesse et refuges de montagne;
- Pensionnats, résidences universitaires et autres;
- Transports publics (trains, bateaux, etc.) lorsque la location des lits ou couchettes est facturée à part;
- Foyers pour jeunes travailleurs ou immigrés.

Sont inclus : les pourboires, les chasseurs d'hôtel.

Sont exclus : les versements effectués par les ménages qui occupent une chambre dans un hôtel ou une pension de famille à titre de résidence principale (04.1.0.0); les loyers versés par des ménages qui louent une résidence secondaire pendant des vacances (04.1.0.0); les communications téléphoniques (08.3.0.1); les services de restauration fournis par les établissements susmentionnés à l'exception du petit déjeuner ou d'autres repas dont le prix est compris dans le prix du logement (11.1.0.1); l'hébergement dans les orphelinats, foyers pour personnes handicapées ou inadaptées (12.4.0.1).

- **FONCTION: 12 - BIENS ET SERVICES DIVERS**

Cette fonction est subdivisée en les groupes suivants:

- 12.1 - Soins corporels
- 12.3 - Effets personnels n.c.a.
- 12.4 - Protection sociale et assurance
- 12.6 - Services financiers n.c.a.
- 12.7 - Autres services n.c.a.

- **Groupe: 12.1 - Soins corporels**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 12.1.1 - Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté (S)
- 12.1.3 - Autres appareils, électriques ou non et articles et produits pour soins corporels (ND)

- **Sous-groupe: 12.1.1 - Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté (S)**

Il comprend le poste : 12.1.1.0 Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté.

- **12.1.1.0 Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté (S)**

Il recouvre les services des salons de coiffure, barbiers, instituts de beauté, manucures, pédicures, bains turcs, saunas, solariums, massages à fins non thérapeutiques, etc.

Sont inclus : les soins corporels, l'épilation et les soins analogues.

Sont exclus : les cures thermales (06.2.3) ou (06.3.0); les services des centres de culture physique (09.4.1).

- **Sous-groupe: 12.1.2 – Autres appareils, électriques ou non, et articles et produits pour soins corporels (SD)**

Il est subdivisé en les postes de consommation suivants :

- 12.1.2.1 Appareils et articles pour soins corporels (SD)

- 12.1.2.2. Produits pour soins corporels (ND)

- **12.1.2.1 Appareils et articles pour soins corporels (SD)**

Il comprend :

- Rasoirs et tondeuses électriques, sèche-cheveux à main et casques, fers à friser et peignes soufflants, lampes à rayons ultraviolets, vibromasseurs, brosses à dents électriques et autres appareils électriques pour l'hygiène dentaire, etc.;
- Réparation de ces articles ;
- Appareils non électriques : rasoirs, tondeuses, lames de rasoir et de tondeuse, ciseaux, limes à ongles, peignes, blaireaux, brosses à cheveux, brosses à dents, brosses à ongles, épingles à cheveux, bigoudis, pèse-personnes, pèse-bébés, etc.

- **12.1.2.2. Produits pour soins corporels (ND)**

Il comprend :

- Articles d'hygiène corporelle : savon de toilette, savon médicinal, lait et huile de toilette, savon à barbe, crème et mousse à raser, pâte dentifrice, etc.;
- Produits de beauté : rouge à lèvres, vernis à ongles, produits de maquillage et démaquillants (poudres, pinceaux à poudre, houppettes), laques et lotions capillaires, lotions avant et après-rasage, produits solaires, produits épilatoires, parfums et eaux de toilette, déodorants corporels, produits pour le bain, etc.;
- Autres produits : papier de toilette, mouchoirs et serviettes en papier, serviettes hygiéniques, ouate, coton, cotons de tige, couches pour bébés, éponges de toilette, etc.

Sont exclus : les mouchoirs en tissu (03.1.3.0).

- **Groupe: 12.3 - Effets personnels n.c.a.**

Ce groupe est subdivisé en les sous-groupes suivants:

- 12.3.1 - Articles de bijouterie et horlogerie (D)
- 12.3.2 - Autres effets personnels (SD)

- **Sous-groupe: 12.3.1 - Articles de bijouterie et horlogerie (D)**

Il comprend le poste : 12.3.1.0 Articles de bijouterie et horlogerie (D).

- **12.3.1.0 Articles de bijouterie et horlogerie (D)**

Il recouvre :

- Pierres et métaux précieux et bijoux en pierres et métaux précieux;
- Bijoux fantaisie, boutons de manchettes et épingles de cravate;
- Horloges, montres, chronomètres, réveils, réveils de voyage;
- Réparation de ces articles.

Sont exclus : les objets décoratifs (05.1.0.1) ou (05.4.0.1); les radios-réveils (09.1.1.0); les pierres et métaux précieux et les bijoux en pierres et métaux précieux acquis principalement pour servir de réserve de valeur (formation de capital).

- **Sous-groupe: 12.3.2 - Autres effets personnels (SD)**

Il comprend le poste de consommation suivant : 12.3.2.0 - Autres effets personnels.

- **12.3.2.0 - Autres effets personnels (SD)**

Il comprend :

- Bagages et autres articles de voyage pour effets personnels : valises, malles, sacs de voyage, mallettes, sacoches, sacs à main, portefeuilles, porte-monnaie, etc.;
- Articles pour bébés : landaus, poussettes, couffins, relax, lits et sièges auto, porte-bébés frontaux et dorsaux, laisses et harnais, etc.;
- Articles pour fumeurs : pipes, briquets, étuis à cigarettes, coupe-cigares, etc.;
- Articles personnels divers : lunettes de soleil, cannes, parapluies et ombrelles, éventails, porte-clefs, etc.;
- Articles funéraires : cercueils, pierres tombales, urnes funéraires, etc.;
- Réparation de ces articles.

Sont inclus : le fluide à briquets; les thermomètres et baromètres muraux.

Sont exclus : le mobilier pour bébé (05.1.0.3); les sacs à provision (05.2.0.0); les biberons (05.4.0.3).

- **Groupe: 12.4 - Protection sociale et assurance**

Ce groupe est composé du sous-groupe suivant:

- 12.4.0 - Protection sociale et assurance(S)

La protection sociale s'entend ici des services d'aide et de soutien fournis aux personnes suivantes : personnes âgées, handicapés, accidentés du travail ou personnes ayant contracté une maladie professionnelle, survivants, chômeurs, indigents, sans-abri, personnes à faible revenu, autochtones, immigrés, réfugiés, alcooliques et toxicomanes, etc. Cette catégorie recouvre également les services d'aide et de soutien aux familles et aux enfants.

- **Sous-groupe: 12.4.0 - Protection sociale et assurance (S)**

Il est subdivisé en les postes de consommation suivants :

12.4.0.1 Protection sociale et autres assurances (S)

12.4.0.2 Assurance transport (S)

- **12.4.0.1 Protection sociale et autres assurances (S)**

Ce poste de consommation comprend

- l'accueil avec hébergement, les services d'aide à domicile, les services des centres de jour et les services de réadaptation. Elle recouvre en particulier les montants versés par des ménages :
- à des maisons de retraite, résidences pour personnes handicapées, centres de réadaptation assurant un séjour et une assistance et non des soins et une rééducation, écoles pour handicapés dont le but principal est d'aider les élèves à surmonter leur infirmité;
- à des services visant à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et des handicapés (services d'aide ménagère, de repas, de garderie et centres de vacances);
- à des nourrices, crèches, garderies et autres établissements d'accueil pour enfants;
- à des services de conseil, d'orientation, d'arbitrage, de placement en famille d'accueil et d'adoption à l'intention des familles ;
- au titre de rémunération des services d'assurance versée par les propriétaires -occupants et les locataires pour s'assurer contre les risques que couvrent généralement les polices souscrites par les locataires contre l'incendie, le vol, les dégâts des eaux, etc.
- au titre de rémunération des services d'assurance maladie et d'assurance accident

- au titre de rémunération des services d'autres assurances telles que l'assurance responsabilité civile contre les blessures ou les dommages causés aux personnes ou à la propriété de tiers.

Sont exclus : la rémunération des services d'assurance versée par les propriétaires occupants pour s'assurer contre les risques que couvrent généralement les polices souscrites par les bailleurs (consommation intermédiaire) ; la responsabilité civile ou les dommages causés aux personnes ou à la propriété de tiers du fait de l'utilisation d'un véhicule de tourisme (12.4.0.2) ; la rémunération des services d'assurance-vie, d'assurance décès, d'assurance éducation, etc.

12.4.0.2 Assurance transport (S)

Ce poste de consommation comprend

- Rémunération des services d'assurance liés à l'utilisation des véhicules de tourisme;
- Rémunération des services d'assurance voyage et d'assurance bagages.

- **Groupe: 12.6 - Services financiers n.c.a. (S)**

Ce groupe est composé du sous-groupe:

- 12.6.0 – Services financiers

Il recouvre le coût des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (S) et les autres services financiers n.c.a.

- **Sous-groupe: 12.6.0 - Services financiers (S)**

Il comprend le poste de consommation suivant : 12.6.0.0 Services financiers.

12.6.0.0 Services financiers (S)

Il recouvre :

- Coût des services d'intermédiation financière indirectement mesurés ;
- Frais effectivement facturés par les banques, bureaux de poste, caisses d'épargne, bureaux de change et institutions financières analogues;
- Commissions et rémunération des services des agents de change, conseillers en placement, conseils fiscaux et autres;
- Frais administratifs prélevés par les fonds de pension et institutions analogues.

- **Groupe: 12.7 - Autres services n.c.a.**

Ce groupe comprend le sous-groupe suivant:

- 12.7.0 - Autres services n.c.a. (S)

- **Sous-groupe: 12.7.0 - Autres services n.c.a. (S)**

Il comprend le poste de consommation suivant : 12.7.0.0 Autres services n.c.a

12.7.0.0 Autres services n.c.a (S)

Il recouvre les services suivants :

- montants versés à des conseillers juridiques, bureaux de placement, etc.;
- montants versés à des services de pompes funèbres et services analogues;
- montants versés à des agences immobilières, services de logement, commissaires priseurs, établissements de vente aux enchères et autres établissements de courtage;
- frais de mouture de céréales et féculents ;
- frais de photocopie et de reprographie;
- frais d'établissement de certificats de naissance, de mariage et de décès et d'autres documents administratifs;
- frais de parution d'annonces et publicités dans la presse;
- montants versés à des graphologues, astrologues, détectives privés, gardes du corps, agences matrimoniales et conseillers matrimoniaux, écrivains publics et détenteurs de concessions diverses (chaises, toilettes, vestiaires, etc.).